

## IL COLLEGE DE FRANCE DURANTE LA RIVOLUZIONE FRANCESE DUE MEMORIE APOLOGETICHE \*

LUIGI PEPE  
Università di Ferrara

Il Collège de France («Collegium Regium Galliarum»), una delle più antiche e prestigiose istituzioni della pubblica istruzione in Francia, ha più di quattro secoli.(1) La sua fondazione viene fatta risalire a Francesco I, che nel 1530 istituì sei cattedre (tre di ebraico, due di greco e una di matematica) di professori reali (stipendiati cioè direttamente dal sovrano). Francesco I applicava in Francia su vasta scala un modello già in uso nelle corti italiane del Quattrocento di docenti stipendiati dal principe; così era stato a Ferrara con Guarino Veronese e a Mantova con Vittorino da Feltre. Anche lo studio delle lingue orientali era familiare tra gli umanisti italiani: Poggio Bracciolini, Giannozzo Manetti e soprattutto Pico della Mirandola studiarono l'ebraico; l'arabo era coltivato in particolare per la traduzione delle opere di scienza e di medicina (Girolamo Ramusio ne fu un cultore distinto). Per lo studio del greco, affidato a studiosi greci che si trasferirono in Italia, furono create varie cattedre spesso convenientemente retribuite a spese pubbliche a Verona, Ferrara, Perugia, Pavia, Bologna.

La storia del Collège de France è stata oggetto di molti e notevoli studi parziali, ma di due sole opere generali: Memoire historique et littéraire sur le Collège Royal de France dell'abbé Goujet (Paris, 1758) (2) e Histoire du Collège de France depuis son origine jusqu'à la fin du Premier Empire (Paris, 1893) di Abel Lefranc (1863-1952), professore al Collège di lingua e letteratura francese moderna dal 1904 al 1937 (3). La storia di Lefranc continua a fare testo. Essa propone in modo lineare le vicende del Collège de France senza dare completo risalto alla trasformazione che l'istituzione ha subito nei secoli e alle minacce di radicali riforme di cui è stato oggetto. Così è luogo comune che il Collège de France abbia attraversato indenne le vicende della Rivoluzione: « Au milieu des transformations radicales que les hommes de la Révolution firent subir à toutes les institutions du royaume, au milieu de effoudrement général des vieux systèmes d'instruction qui en fut la consequence, le Collège de France resta seul debout, intact et respecté ». (4)

In effetti la questione è molto più complessa e anche se i corsi del Collège de France si svolsero con una certa regolarità in due semestri nel fatidico 1793, quando la Convenzione nazionale deliberò la soppressione di tutte le Accademie, dei Collegi e delle Università, le sue vicende nel periodo rivoluzionario furono molto tormentate, come illustrano le due memorie apologetiche, la cui pubblicazione costituisce lo scopo di questo lavoro. La prima memoria, a stampa, anonima, databile nel 1789, è stata molto utilizzata da Lefranc, che da essa cita molto ampiamente, senza tuttavia proporre l'attribuzione; la seconda, inedita, è inserita tra i manoscritti di Lalande della Bibliothèque Nationale ed è datata agosto 1793.

Facciamo precedere alla presentazione di queste memorie un breve esame dello stato del Collège Royal de France alla vigilia della Rivoluzione.

### Il Collège Royal de France alla fine dell'Antico Regime.

L'insieme dei lettori reali, denominato Collège Royal, era cresciuto nel tempo ed aveva avuto con Enrico IV una piccola sede per le lezioni. I suoi rapporti con l'Università erano controversi e spesso conflittuali. Pur continuando a godere di una certa autonomia il Collège Royal era entrato a far parte dell'Università con le Lettres patentes du Roi concernant le Collège Royal (16 maggio 1772). (5)

I lettori e professori del Collegio non ancora membri delle facoltà che componevano l'Università, erano tenuti a presentarsi per essere cooptati e immatricolati nella Nazione in cui erano nati. Per le nomine dei nuovi professori del Collège furono preferiti i professori dell'Università e i membri delle Accademie.

Il Collège era composto nel 1772 da un professore Ispettore che doveva sovrintendere alla disciplina e render conto al Segretario di Stato e da altri diciannove professori, uno di ebraico, uno di siriano, due di arabo, due di greco, due d'eloquenza latina, uno di matematica, uno di astronomia, uno di fisica, uno di filosofia greca e latina, uno di medicina pratica, uno di anatomia, uno di chimica, uno di botanica, due di diritto canonico, uno di storia, uno di chimica. Il re si riservava il diritto di cambiare il nome delle cattedre.

I corsi del Collège Royal avevano il carattere di corsi di perfezionamento e quindi non erano previste esercitazioni e i professori non tenevano il registro delle iscrizioni. Le lezioni continuavano ad essere ripartite in due semestri, il primo iniziava con la festa dei Santi e terminava la domenica delle Palme, il secondo iniziava il giorno dopo la domenica in Albis e terminava il primo di agosto.

I lettori e i professori tenevano tre lezioni settimanali di un'ora e mezza ciascuna. I lettori firmavano la presenza prima di iniziare le lezioni e non potevano assentarsi senza giustificazione e senza avere presentato all'Ispettore il loro possibile sostituto.

Otto giorni prima dell'inizio dei corsi di un semestre doveva essere esposto il calendario delle lezioni, predisposto in un'assemblea dei professori presieduta dal decano. I lettori continuavano ad essere pagati dalla cassa reale. La perdita di autonomia, conseguente alla riforma del 1772, fu compensata da un miglioramento della situazione edilizia. Nel 1775 cominciava ad essere costruita la nuova sede del Collège a Place Cambrai (che è ancora la sede attuale, la piazza è oggi intitolata a Marcelin Berthelot). Poco cambiava nell'ordinamento didattico. All'inizio del secolo XVIII il Collège aveva venti cattedre (quattro di medicina, due di matematica, lingua ebraica, greco, arabo, diritto comune, latino, filosofia greca e latina, una di siriano e infine un'altra di matematica, fondata su un lascito di Pierre de la Ramée. Sulla denominazione delle cattedre vi fu una comprensibile inerzia, i loro contenuti effettivi evolvevano invece con i docenti tra i quali vi furono nel secolo XVIII il botanico Tournefort, l'astronomo Pierre Lemonnier (1715-99), il matematico Pierre Varignon (1694-1722). Nel 1771-72 Antoine René Mauduit (1731-1815) insegnava "l'Introduction d'Euler au calcul infinitésimal" per la cattedra di matematica e per la cattedra "di Ramus": "séries infinitésimales" (1771), "arithmétique universelle de Newton" (1772). Tra il 1742 e il 1749 la cattedra di filosofia greca e latina, che era stata di Varignon, fu affidata Jean Paul Gua de Malves (1712-186) (6), che insegnò i principi matematici newtoniani della filosofia naturale (1743-44); calcolo differenziale o delle flussioni, principi del calcolo integrale (1745-46); introduzione filosofica alle discipline matematiche (1746); parte teorica degli elementi di aritmetica (1747); osservazioni sul trattato di Locke sull'intelletto umano (1748).

Il successore di Gua de Malves fu l'astronomo Pierre Charles Lemonnier che insegnò la fisica generale seguendo il II volume del Mac Laurin e il metodo delle flussioni (1751), la Miscellanea analytica di De Moivre (1751-52); il trattato di Newton sulla quadratura delle curve e i problemi che ne derivano (1755-1756); le leggi dei massimi e minimi (1767-68); il movimento dei corpi rigidi (1768).

Il 17 febbraio 1769 la cattedra di filosofia greca e latina, occupata allora da Cousin come collaboratore di Le Monnier fu trasformata in una cattedra di fisica generale. Jacques Antoine Cousin (1739-1800), dal 1766 insegnò: movimenti di un corpo in un mezzo resistente (1769); elementi di matematica e fisica (1769-70); metodo di ricerca della verità

nelle scienze fisico-matematiche (1770-71); forze e movimenti dei fluidi (1771); teorie dei pianeti (1772); statica e dinamica dei corpi galleggianti (1773); forma della terra (1773).

Lemonnier e Cousin insegnavano anche, sempre sulla cattedra di fisica generale: forma della terra (1774); idrodinamica di Bossut (1775); principio del calcolo integrale in relazione alle applicazioni alla fisica (1776, 1778-79); precessione degli equinozi, maree (1782); uso dell'analisi in fisica (1783-84); calcolo differenziale ed integrale e applicazioni al moto dei corpi rigidi (1789); teoria dei pianeti (1790).

Dal 1774 al 1790 alla cattedra di fisica generale si affiancavano: una cattedra di matematica, tenuta da Antoine René Mauduit (calcolo integrale (1776), Introductio di Eulero (1783-84, 1786), sezioni coniche curve (1784), calcolo differenziale dell'Hôpital (1787), curve (1790)), una cattedra di astronomia, tenuta da Jérôme de Lalande: movimenti delle stelle e forma della terra (1774), satelliti e comete (1779), gravitazione universale e ineguaglianze dei pianeti dovute all'attrazione (1779), fondamenti dell'astronomia (1782), esposizione dell'astronomia universale (1782-1790), una cattedra di meccanica, tenuta da Mathurin Georges Girault de Kéroutou: metodo delle flussioni e leggi del moto (1779), metodo integrale e leggi del moto (1779), dinamica e statica (1782-84), metodo delle flussioni (1784). Questa cattedra venne trasformata in una cattedra di fisica sperimentale, tenuta da Louis Lefèvre Gineau (1751-1829): esposizione dei principi matematici dell'ottica e conferma sperimentale (1787); magnetismo, aria, fluidi elastici (1784); luce e fluidi aeriformi (1790).

Il bilancio annuale del Collège Royal era di L. 30.930, lo stipendio di un professore L. 1000, mentre l'ispettore che aveva il compito di coordinare i lavori del Collège e di tenere i contatti con la corte riceveva L. 2000. (7)

#### La memoria di Garnier (1789).

La Rivoluzione era appena cominciata e il suo carattere eversivo delle istituzioni dell'Antico Regime non si era ancora affermato completamente. Solo alcuni mettevano in discussione l'esistenza delle istituzioni scientifiche ed educative tradizionali: l'Académie des sciences, i Collegi, l'Università. Numerosi erano però in ogni settore i desideri di riforme radicali. Anche per il Collège Royal si pensava ad una riforma che tuttavia si annunciava come una pratica soppressione. Desiderando creare una nuova facoltà di medicina con spese aggiuntive contenute, si pensò di smembrare il Collège Royal, trasportando le cattedre di medicina pratica, storia naturale, chimica ed anatomia allo Jardin

du Roi e unificando le ultime due con quelle ivi esistenti. I locali del Collège dovevano ospitare la facoltà e la società di medicina; gli altri corsi del Collège venivano suddivisi tra i vari Collegi universitari.

Contro questa riforma si levarono le voci dei professori del Collège Royal e in primo luogo quella dell'ispettore Jean Jacques Garnier (1729-1805) (8). Venne fuori una memoria apologetica anonima del Collège intitolata Eclaircissemens sur le Collège Royal, di trentadue pagine, senza data e senza luogo di stampa. Un esemplare di questa memoria si trova nella Bibliothèque Nationale (Rp 3332), un secondo esemplare è custodito negli Archives del Collège de France. Questo esemplare reca l'attribuzione manoscritta a Garnier. Un estratto di questo opuscolo fu pubblicato sul Journal des sçavans pour l'année MDCCLXXXIX Aoust. (9) L'estratto fu opera di Jérôme de Lalande, professore di astronomia del Collège Royal ed amico di Garnier. La redazione dell'opuscolo è avvenuta nel 1789, come prova un riferimento a questa data, la stampa è quindi avvenuta tra la fine del 1789 e i primi mesi del 1790. Garnier lasciò il Collège nel 1790 per non giurare fedeltà alla nuova costituzione approvata dal re; era stato professore di lingua ebraica nel Collège Royal dal 1760, nel 1768 era divenuto ispettore del Collège. Anche se Garnier è stato con tutta evidenza l'estensore dell'opuscolo, l'averlo proposto come anonimo sottintende un'elaborazione a cui parteciparono altri professori del Collège, in primo luogo Lalande. (10)

La memoria apologetica di Garnier partiva dal progetto di trasferire allo Jardin du Roi (11) alcune cattedre del Collège Royal per sviluppare un'ampia riflessione storica sulla natura del Collège e sull'indivisibilità del suo insegnamento. Si ripercorreva poi la storia del Collège, mettendo in rilievo i meriti dei Sovrani: di Francesco I, che l'aveva fondato nel 1530 per rinnovare l'insegnamento e liberarlo dal monopolio della filosofia scolastica, ad Enrico IV, che aveva potenziato il Collège e si era preoccupato di trovargli una sede, a Luigi XV, che lo aveva riformato, inserendolo con una sua autonomia tra le strutture universitarie. Anche Luigi XIII veniva lodato, mentre non si risparmiavano critiche a Luigi XIV, che invece di favorire il Collège legò la sua gloria alla creazione di nuove istituzioni come l'Académie des sciences.

Si sviluppava poi la critica al progetto di trasferimento di alcune cattedre allo Jardin du Roi, di cui si metteva in rilievo la collocazione decentrata, sia rispetto alle sedi universitarie, che rispetto agli ospedali parigini, nei quali si sarebbe dovuta svolgere la pratica della scuola di medicina. Inoltre, mentre i corsi del Collège erano di fatto corsi universitari, quelli tenuti allo Jardin du Roi erano in definitiva brevi cicli di lezioni, inadatti

alla formazione scientifica dei medici. Nell'ultimo secolo il Collège de France, attraverso le opere e l'insegnamento dei suoi professori (l'orientalista Herbelot, l'arabista Foumont, il numismatico Galland, l'orientalista Petis de la Croix), era stato il baluardo degli studi severi contro l'imperante facile letteratura. Nel 1773 il Collège era stato accolto nel seno dell'Università con la specificità di impartire corsi di perfezionamento o insegnamenti unici in tutta la Francia per la loro alta specializzazione. Per questo il Collège era stato un riferimento per gli studenti stranieri a Parigi e il suo modello era stato imitato nelle Università che erano state create in Svizzera e in Germania.

Il Collège Royal non era quindi riformabile, sottraendo ad esso una parte delle sue cattedre, che coprivano la totalità del sapere scientifico e umanistico. Si discuteva poi il trasferimento allo Jardin du Roi, ponendo in rilievo la diversità dei contenuti degli insegnamenti e come fosse in ogni caso preferibile sopprimere i corsi di chimica e anatomia dello Jardin du Roi piuttosto che quelli del Collège. La memoria finiva con un bilancio finanziario per mettere in rilievo il modesto onere per lo Stato per il mantenimento del Collège Royal.

La riforma-liquidazione del Collège fu per il momento scongiurata, ma Garnier si dimise da ispettore, sostituito da Lalande. Le critiche continuarono: la Harpe sul Mercur de France (janvier 1791) attaccò il Collège de France. La Harpe criticava in particolare le cattedre di letteratura, che a suo avviso non avevano un oggetto così rilevante e chiaramente distinto da poter far parte dell'insegnamento pubblico; chiedeva anche la soppressione delle cattedre di poesia, di eloquenza, di storia e morale. (12)

Un sostegno al Collège venne invece dal piano per la pubblica istruzione elaborato da Condorcet (1791-92). Condorcet affidava l'istruzione superiore in Francia a nove licei. Il liceo di Parigi avrebbe dovuto specializzarsi anche nell'insegnamento delle lingue antiche e delle lingue orientali, riproponendo in sostanza il Collège de France. Ecco il passo del rapporto di Condorcet riguardante il Collège de France (aprile 1792): «Le Lycée de Paris ne différera des autres que par un enseignement plus complet des langues anciennes et modernes et peut être par quelques institutions consacrées aux arts agréables, objet qui par leur nature, n'exigeaient qu'un seul établissement pour la France. Nous avons cru qu'une institution où toutes les langues connues seraient enseignées, où les hommes de tous les pays trouveraient un interprète, où l'on pourrait analyser, comparer toutes les manières suivant lesquelles les hommes ont classé et formé leurs idées, devait conduire à des découvertes importantes et faciliter les moyens d'un rapprochement entre les peuples, qu'il n'est plus temps de reléguer parmi les chimères philosophiques». (13)

Un giudizio favorevole al Collège che, con la caduta della monarchia (10 agosto 1792), assumeva la denominazione attuale di Collège de France, si trova anche nel piano per la pubblica istruzione presentato da Gilbert Romme: «Un établissement merite de fixer l'attention par son organisation qui c'est successivement perfectionnée sous François Ier, Henri IV et Louis XV par la diversité, l'importance et l'utilité des leçons qu'on y donne, et par son régime, qui lui a toujours permis d'être au niveau des lumières publiques; c'est le Collège de France, trop peu suivi et qu'il faudrait conserver, s'il n'était pas plus utile du tout refondre dans un système général d'instruction publique, qui ne peut que gagner à le prendre pour modèle, comme il a été celui des Universités de Suisse, d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre». (14)

Tuttavia sia nel piano Condorcet che nel piano Romme, il Collège de France veniva inquadrato nell'istruzione pubblica con rischi sulla sua autonomia; questa invece si affermò per un concorso straordinario di circostanze che si verificarono tra il 1793 e il 1794 (anno II della Repubblica Francese), da esse il Collège de France uscì come istituzione educativa completamente autonoma, conservando quasi completamente il suo organico di docenti. Questo non avvenne in modo lineare ed indolore, ma grazie all'accorta regia di Jérôme de Lalande, divenuto ispettore del Collège in sostituzione di Garnier. (15)

#### La memoria di Lalande (1793)

Salvemini indicava nel 1792 la fine della Rivoluzione francese, intendendo che entro tale data poteva dirsi conclusa la demolizione delle istituzioni politiche dell'Antico Regime. (16) Le istituzioni scientifiche ed educative sopravvissero un poco più a lungo. Nell'agosto del 1793 furono soppresse l' Académie Française e l'Académie des sciences e tutte le accademie e gli istituti finanziati dallo Stato. Un mese dopo furono soppressi i Collegi e le Università. Solo il Collège de France e lo Jardin du Roi si salvarono da questa distruzione. (17)

Le Jardin du Roi fu posto all'attenzione dell'Assemblea Costituente il 20 agosto 1790 con una relazione. L'assemblea del Jardin du Roi, presieduta da Daubenton, propose la trasformazione dello Jardin in Museum d'Histoire Naturelle. Il progetto fu ripreso alla Convenzione da Guyton-Morveau e sostenuto da Lakanal, che si recò al Museum e propose il 10 giugno 1793 il decreto approvato lo stesso giorno in cui lo Jardin veniva trasformato nel Museum.

I manifesti degli studi del Collège de France per gli anni 1791-92-93 attestano una grande continuità dei corsi, che viene riassunta nell'affermazione che il Collège de France passò indenne tra gli eventi della Rivoluzione.

Il manifesto degli studi del 1791 così cominciava: «Le Collège Royal de France après les vacances d'automne, reprendra ses exercices le lundi 14 nov. MDCCXCI. Jérôme de Lalande, faisant les fonctions d'Inspecteur, veillera sur l'observation des Regles du Collège Royal».

Seguiva la lista degli insegnamenti e dei docenti:

«Langue arabe - Caussin de Perceval

Langue persanne et turque - Ruffin

Littérature grecque - Bousquillon, Gail, Dupuis

Poésie latine - Delille

Littérature française - Cournand

Mathématiques - Mauduit

Astronomie - Lalande

Physique générale et Mathématiques - Cousin

Medécine - Raulin

Anatomie - Portal

Chymie - Darcet

Histoire naturelle - Daubenton

Droit de la nature et des gens- Bouchaud

Histoire et Philosophie morale - Levesque

Chaire de Mathématiques fondée par Ramus - Mauduit» (18)

La copia di questo manifesto conservata presso il Collège de France è corretta a penna per servire per la stampa del manifesto per la ripresa delle lezioni dopo le vacanze di Pasqua, lunedì 16 aprile 1792. Nessuna variazione sui nomi dei docenti, cambiavano i programmi. Ad esempio Cousin, che nel 1791 aveva in programma i principi del calcolo differenziale e integrale e la spiegazione della teoria dei pianeti, nel 1792 insegnava la teoria delle variazioni e le applicazioni che si possono fare alle scienze fisico-matematiche.

Il manifesto degli studi del 1793 iniziava nel modo seguente: «Le Collège de France, après les vacances de la première année de la Republique, une et indivisible, recommencera ses exercices, le primidi 21 du mois Brumaire, l'an second de la Republique (11 novembre

1793, vieux style). Jérôme Lalande, Inspecteur, veillera sur l'observation des Regles du College de France ».

Seguiva la lista degli insegnamenti e dei docenti:  
« Langue hébraïque et syriaque - Lefèvre Villebrune  
Langue arabe - Coussin  
Langue persanne et turque - Ruffin  
Littérature grecque - Bousquillon, Gail  
Eloquence latine - Dupuis  
Poésie latine - Delille  
Littérature française - Cournand  
Mathématiques - Mauduit  
Astronomie - Lalande  
Physique générale et mathématique - Cousin  
Physique expérimentale - Lefevre Gineau  
Médecine - Raulin  
Anatomie - Portal  
Chymie - Darcet  
Histoire naturelle - Daubenton  
Droit de la nature et des gens - Bouchaud  
Histoire et philosophie morale - Levesque ». (19)

La spiegazione fornita dalla storiografia ufficiale che il mantenimento del Collège de France fosse dovuto al talento dei suoi professori e alla qualità dei corsi non sembra soddisfacente. (20) Intanto l'Académie des sciences, ad esempio, aveva tra i suoi membri Laplace, Lagrange e Monge che non erano inferiori a Cousin e Mauduit, eppure anche l'Académie des sciences fu soppressa nell'agosto 1793. Potrebbe perfino apparire più vicina al vero la giustificazione della conservazione del Collège fornita da Jean Baptiste Biot (1774-1862), che con Georges Cuvier (1769-1832) fu uno dei docenti che rimpiazzarono nel Collège nei primi anni del secolo XIX i professori che avevano vissuto direttamente le vicende rivoluzionarie. Secondo Biot il Collège de France non doveva la sua conservazione nè alla sua antica fama, nè ai talenti dei professori che lo componevano. Non avendo ricche collezioni che potessero attirare gli sguardi, nessun bene particolare che potesse tentare l'avidità, fu semplicemente dimenticato dai rivoluzionari e dovette la sua salvezza alla loro ignoranza. (21) Anche questa spiegazione di Biot non convince fino in fondo, perchè, come

si è visto, il Collège de France non fu per nulla ignorato durante la Rivoluzione e perchè proprio nel terribile anno II, sia pure attraverso una serie di atti distruttivi (quelli che eliminarono l'Università e gli altri Collegi), il Collège de France raggiunse quella completa indipendenza sempre desiderata, ma sempre messa in discussione, che nemmeno il favore di grandi sovrani come Francesco I ed Enrico IV erano riusciti ad assicurargli, per le resistenze insormontabili delle corporazioni universitarie. Tra gli atti positivi che contribuirono al mantenimento del Collège de France vanno ricordati da una parte l'attenta e insistente difesa del Collège di Lalande, dall'altra il rispetto per le scienze da parte dei convenzionali e dei terroristi dell'anno II (22), i quali non vollero forse distruggere con il Collège de France l'ultima istituzione statale per l'istruzione superiore della Francia.

Ha quindi grande rilievo, per il momento in cui fu composta, nonchè per i suoi contenuti epistemologici, la Mémoire des professeurs du Collège de France sur l'indivisibilité de leurs travaux che si trova inedita tra i manoscritti di Lalande della Bibliothèque Nationale. (23) Anche in questo caso, come per la memoria del 1789, si tratta del risultato di una riflessione collettiva dei professori del Collège, ma il ruolo di ispettore di Lalande e la presenza tra i suoi manoscritti ne indicano in Jérôme de Lalande il suo estensore. La Mémoire è datata agosto 1793 e la data concorda con il quadro dei docenti in quell'anno. (24) Scritta dopo la caduta della monarchia (10 agosto 1792) la memoria di Lalande è priva di ogni riferimento ai re che ben operarono per il Collège; i meriti della fondazione del Collège nel Cinquecento venivano ricercati nel Rinascimento scientifico che si era avuto in Europa in seguito all'arrivo da Costantinopoli di un gruppo di letterati e scienziati greci che avevano trapiantato in Occidente e soprattutto in Italia lo studio dell'antichità greca e romana. Ci si accorse allora dei difetti dell'istruzione scolastica che si riceveva nelle Università, ma riformare il gran corpo dell'Università sarebbe stato estremamente difficile; si decise allora di istituire nuove cattedre e fu creato il Collège de France. Il Collège era la sola istituzione pubblica che abbracciasse l'intero corpo della conoscenza, esso servì da modello alle Università tedesche, poi diventate così celebri. Il punto centrale della memoria di Lalande è costituito da un'analisi delle interconnessioni tra le varie discipline per sostenere l'indivisibilità dell'insegnamento del Collège de France. Questa analisi aveva lo scopo immediato di mantenere integralmente la composizione del Collège, ma coinvolgendo un numero molto esteso di discipline e dei loro cultori esso ha una validità generale. Genericamente si potrebbe parlare di un ideale enciclopedico dell'insegnamento del Collège de France, ma questo enciclopedismo va precisato. Non si tratta di un'interconnessione tra le scienze, le arti e i mestieri come nel progetto di Diderot e

d'Alembert (al quale, del resto Lalande collaborò), gli insegnamenti tecnici erano assenti dal Collège de France. A parte qualche insegnamento di diritto e di medicina, frutto dell'antico legame con il mondo universitario, che pure avevano assunto contenuti storico-filologici e non professionali, la quasi totalità degli insegnamenti del Collège de France era ripartibile in due classi: le scienze matematiche, fisiche e naturali e le lettere antiche e moderne, con particolare riferimento alle lingue orientali. La memoria di Lalande suggeriva molteplici, interessanti interconnessioni tra tutte queste discipline. Dunque più un ideale umanistico (le muse sono sorelle), che un progetto enciclopedico, quello sostenuto da Lalande. Venivano naturalmente presentati i legami più ovvi tra le discipline, come quello tra matematica, fisica matematica e astronomia (che per Lalande era tra le discipline più utili per i governi), tra letteratura greca ed eloquenza latina, tra storia naturale, chimica, fisica sperimentale, ma anche le relazioni tra discipline di diversi gruppi venivano proposte in modo articolato.

L'astronomia ci fa conoscere l'universo, ma parla solo di movimenti di corpi opachi o luminosi; ci si chiede di entrare nei dettagli del globo che abitiamo e degli esseri che lo popolano: nasce quindi la storia naturale. La storia naturale mostra l'uomo nella sua forma esterna, l'anatomia nella sua costituzione interna, la medicina nel suo stato di sofferenza, ma bisogna vedere l'uomo all'opera e, dato che la breve durata della vita offre poche occasioni rilevanti per scoprire i motivi delle sue azioni, la storia e la filosofia morale devono essere alleate nello studio dell'agire umano. Niente è più interessante da studiare nell'uomo che il suo pensiero, che egli comunica con la parola e con gli scritti. Lo studio di questi scritti costituisce la scienza che si chiama letteratura. Lo studio della letteratura è fondato su quello delle lingue. Il confronto di diverse lingue tra loro offre grandi lumi sul modo in cui esse si formano. La lingua araba è particolarmente utile nei commerci, ma il suo studio non può essere separato dal persiano e dal siriano, che per conto suo fornisce le uniche testimonianze di alcuni secoli dell'umanità.

Così nel pensiero di Lalande spariva ogni contrapposizione tra discipline scientifiche e discipline umanistiche, tutte le discipline erano chiamate scienze ed anche i legami tra scienza, storia e filosofia venivano stabiliti in molte situazioni concrete.

La memoria di Lalande terminava con una considerazione pratica: non è indifferente che le scienze nel loro insegnamento siano disperse o unite. Disperse esse si isolano e, lungi dal portare aiuto reciproco, ognuna perde qualcosa di proprio. Raggruppate esse si intrecciano, riconoscono di essere sorelle, si sostengono e prosperano con il reciproco aiuto.

Nello scritto di Lalande ogni disciplina veniva presentata insieme al suo insegnante, erano nomi celebri che si ritrovano quasi tutti nei Rapports à l'Empereur sur les progrès des sciences, des lettres et des arts depuis 1789 di Delambre, Cuvier, M. J. Chenier, Dacier, Le Breton. (25) La galleria dei professori includeva lo stesso Lalande, il fisico matematico Cousin, il naturalista Daubenton, il medico Portal, il grecista Gail, il latinista Dupuis, il poeta Delille, gli orientalisti Lefèvre Villebrune, Caussis, Ruffin. La memoria di Lalande non sembrò raggiungere immediatamente i suoi obiettivi.

Il 17 settembre 1793 furono apposti i sigilli sulle sale di fisica e di chimica del Collège de France, esse restarono chiuse quaranta giorni. Questa misura coincise con le vacanze, così il 19 pratile anno II (7 giugno 1794) gli amministratori del dipartimento di Parigi potevano affermare che nel 1793 il Collège de France non aveva subito nessuna sospensione e che era stato in pieno esercizio. (26) Quindi il Collège de France sopravvisse al terribile anno II e anzi con la distruzione delle altre istituzioni culturali crebbe di importanza. Ma il modello di cultura disinteressata e il distacco dalle discipline tecniche del Collège de France, nonchè la forte specializzazione dei suoi corsi di lingue erano molto lontani dalle esigenze prevalenti che si affermarono tra il 1793 e il 1794 e portarono ai corsi rivoluzionari per gli armamenti poi alla creazione dell'Ecole normale dell'anno III e dell'Ecole polytechnique. (27)

I professori del Collège de France restarono fuori delle Grandes Ecoles della Rivoluzione. Se la cosa fu naturale per l'Ecole polytechnique, dato che le materie tecniche non facevano parte del Collège, più sorprendente risultava l'esclusione per l'Ecole normale, salvo il tardivo ripescaggio di Daubenton, che dell'Ecole normale de l'an III fu uno dei più applauditi professori. (28)

La cosa può essere spiegata tenendo conto dei seguenti elementi:

1. Carattere straordinario dei corsi, insegnamento rivoluzionario e l'insistenza sulle materie legate alla tecnica anche nell'Ecole normale, dove fu professata la geometria descrittiva di Monge.
2. Il Collège de France aveva il suo corpo di docenti, era difficile affidare al Collège il compito dell'Ecole normale, imponendo altri docenti.
3. La natura specialistica di molti insegnamenti del Collège: ebraico, lingua persiana non potevano rientrare nella formazione degli insegnanti, compito dell'Ecole normale.

## APPENDICE

### **Eclaircissemens // sur le College Royal // de France (29)**

Les Professeurs royaux, avertis qu'il se répandoit un projet de transférer au jardin du Roi une partie de chaires qui composent cet établissement littéraire, et de disperser les autres dans les différens Colleges de l'Université; ont cru qu'il étoit de leur devoir d'exposer sommairement quel a été l'objet de leur institution, ce qu'ils ont dû être, ce qu'ils ont été, et ce qu'ils sont; afin que ceux qui doivent décider de leur sort, puissent juger en connaissance de cause, si les nouveaux arrangemens qu'on leur propose, tourneroient à l'avantage ou au détriment de la chose publique.

// Pour connoître l'objet de l'institution du College Royal, il faut se reporter au commencement du sisième siecle: l'ignorance, la grossièreté et la barbarie régnoient dans les écoles. La littérature, et ce qu'on nomme aujourd'hui le cours d'humanité, étoient généralement méprisés; le nom même de Grammairien étoient une injure. La philosophie qui étoit seule admirée, et à laquelle on consacroit quatre à cinq ans, n'étoit ni l'étude de la nature ni l'art de diriger les opérations de l'entendement. Elle ne consistoit qu'en un amas de vaines subtilités et de questions oiseuses qui devoient se décider par l'autorité d'Aristote que personne ne pouvoit lire dans sa langue, et que ses interpretes avoient étrangement défiguré. L'esprit de dispute, puisé dans cette école, avoit infecté celles de Théologie, de Médecine et de Droit, et les avoit, en quelque sorte, converties en des salles d'escrime où l'on se battoit à outrance sur des questions qui ne pouvoient être décidées par les lumieres de la raison. L'Italie seule formoit une exception à cette dépravation générale des lumieres naturelles, et elle en étoit redevable à un secours étranger. La prise de Constantinople par les Turc, avoit fait refluer vers l'Occident quelques Grecs distingués qui, n'ayant plus que leurs talens pour subsister, s'étoient dévoués à l'éducation publique. Encouragés par la protection des // Médicis et des autres petits Souverains d'Italie, ils n'avoient pas tardé à remener dans cette contrée les beaux jours d'Athenes et de Rome. Une si heureuse révolution et le peu qu'il en avoit coûté pour l'opérer, exciterent l'attention des bons esprits et du petit nombre d'hommes éclairés qui avoient entrée dans le conseil du Roi. Ils ne douterent point qu'en employant en France le même moyen, on n'obtînt bientôt les mêmes résultats, et ils presserent ardemment le Monarque d'en faire l'essai. François I avide lui-même de connoissances et passionné pour toutes sortes de gloire, gouta leur avis et fonda en 1530, dans le sein de l'Université de Paris, des chaires de Grec, d'Hébreu et de Mathématiques, qui ne s'y enseignoient point auparavant. L'année suivante il en fonda d'Eloquence, de Philosophie et de Médecine qui s'enseignoient depuis long-tems dans les Ecoles de l'Université; mais d'une maniere imparfaite.

Le succès passa ses espérances; bientôt il ne se trouva plus de salle assez vaste pur contenir la foule d'auditeurs qui se précipitoient aux leçons des nouveaux Professeurs, et l'Université ne pouvant plus se dissimuler les vices de son enseignement, sollicita elle même des réformes qui se succéderent presque tous les dix ans.

// D'après cet exposé, essayons de donner une définition exacte du Collège Royale: on peut l'envisager sous deux points de vue, par rapport aux Professeurs, et par rapport aux Etudiants.

A l'égard des Professeurs, *c'est une Compagnie de gens de lettres choisis parmi les hommes les plus célèbres de l'Europe, sans distinction de regnicoles ni d'étrangers, et stipendiés par le Gouvernement pour enseigner dans le sein de l'Université de Paris les branches de sciences et de littérature qui ne s'y enseignoient point auparavant, et pour perfectionner l'étude de celles qui ne s'y enseignoient qu'imparfaitement: en cette double qualité il doit être regardé comme le supplément et le complément de l'enseignement public.*

A l'égard des Eleves, *ce sont de jeunes gens studieux ou des hommes d'un âge mûr qui, peu satisfaits des connoissances qu'ils ont puisées dans le cours des études ordinaires, s'attachent à des Maîtres habiles pour se perfectionner par leur secours dans la science ou la branche de littérature pour laquelle ils se sentent le plus de disposition, dans la vue de la propager à leur tour par des leçons ou par des écrits: sous ce second aspect, le Collège Royale doit être envisagé comme le séminaire des savans et la pépinière des gens de lettres.*

// Sous ce dernier rapport on s'aperçut bientôt qu'il manquoit encore quelque chose à cet établissement, et que quelque utile qu'il fût déjà, il le deviendroit infiniment davantage si en réunissant les Professeurs et les Etudiants dans une même enceinte, on procuroit aux uns la facilité de combiner ensemble la nature de leurs exercices, aux autres les moyens de se livrer à l'étude sans inquiétude et sans déplacement. On projeta donc de construire sur le terrain de l'ancien Hôtel de Nesle, occupé aujourd'hui par le Collège Mazarin et l'Hôtel des Monnoyes, un magnifique Collège; de le doter de cinquante mille écus de rente en y réunissant trois ou quatre Abbayes, et d'y nourrir six cens élèves choisis, qui, après s'être formé pendant dix ans sous la discipline des Professeurs, seroient employés, les uns en qualité de Négociateurs dans le Cours étrangères, les autres en qualité d'Interpretes et de Consuls dans les échelles du Levant, et le surplus destiné à remplir les principales chaires dans les différentes Universités du Royaume. Les lettres patentes qui régloient les dispositions relatives au bâtiment, furent enregistrées à la Chambre des Comptes; mais n'eurent point d'exécution. Une guerre ruineuse ne laissa au Monarque déjà affoibli par l'âge et la maladie, que le regret de // n'avoir pu remplir celui de ses projets qu'il avoit le plus affectionné.

Henri II, Charles IX, Henri III fondèrent de nouvelles chaires royales et promirent plusieurs fois d'accomplir le dernier vœu de François I; la gloire en étoit réservée à Henri IV. Lorsqu'après la réduction de Paris, il voulut bien permettre que les Professeurs Royaux lui fussent présentés, il fut si touché de l'état déplorable où les persécutions des ligueurs et de la longue suspension de leurs gages les avoient réduits, qu'il s'écria avec transport: *J'ordonne qu'on ôte un plat de ma table pour en nourrir mes lecteurs, M. de Rosni les paiera.* Ils allèrent trouver ce redoutable sur-Intendant des Finances plus connu sous le nom de Sulli, lequel non seulement acquitta ce qui leur étoit dû, mais promit de leur faire obtenir une augmentation de gages, et devint un de leurs plus zélés protecteurs. Jugeant qu'il étoit honteux pour la France que des hommes publics qui jouissoient d'une réputation éclatante dans les pays étrangers, n'eussent pas même un domicile dans leur Patrie, et n'enseignassent

que dans des écoles d'emprunt, il proposa dans le Conseil de leur construire un Collège, mais sur un plan différent de celui qu'avoit projeté François I. Il ne fut plus question de // le doter de cinquante mille écus de rente en biens ecclésiastiques; les extrêmes ménagemens que le Roi avoit à garder avec la Cour de Rome ne permettoient pas d'y penser. On abandonna par cette raison le projet d'y entretenir six cens élèves choisis: on crut pouvoir sans danger s'en tenir à cette foule d'auditeurs bénévoles que le seul desir de s'enstruire attiroit aux leçons des Professeurs; car, puisqu'ils avoient suffi jusqu'alors pour opérer une révolution générale dans les études, n'avoit-on pas lieu de se promettre qu'il suffiroient encore pour amener successivement des nouvelles améliorations. Enfin, on se songea plus à l'emplacement de l'Hôtel de Nesle, dont l'acquisition auroit été trop coûteuse: les Collèges contigus de Tréguier et de Cambrai, qui n'étoient habités que par un Principal et quelques Boursiers, et dans lesquels les Professeurs Royaux s'étoient habitués à donner leur leçons, offroient au centre de l'Université un terrain spacieux et d'une acquisition d'autant plus facile, qu'il n'étoit occupé que par des masures. Mais en retranchant du premier plan tout ce qui n'étant qu'accessoire à l'établissement, auroit entraîné des dépenses trop considérables, on se proposa d'y ajouter toutes les commodités qui, pouvant se concilier avec une sage économie, serviroient à étendre la sphere d'activité des Professeurs et à faire fructifier leurs veilles. Ainsi, outre les salles destinées aux écoles, outre les logemens des Professeurs, on fit entrer dans le plan de construction, premièrement une vaste galerie destinée à recevoir la bibliothèque royale de Fontainebleau, dont la garde leur seroit confiée; secondement, une Imprimerie Royale dont ils auroient la direction, et qui seroit principalement employée à donner des éditions correctes des auteurs anciens; troisièmement enfin, des ateliers pour les Peintres et les autres artistes; ce qui devoit faire de cet établissement le domicile commun des lettres, des sciences et des arts. Les fondemens du nouveau bâtiment étoient jetés et les murs commençoient à sortir de terre lorsqu'un forfait exécrable plongea la France dans la désolation et le regret. Louis XIII encore enfant, vint peu de jours après, accompagné de la Reine sa mere, poser la première pierre du Collège Royal. Ce fut le premier acte par lequel on crut qu'il devoit s'annoncer à ses sujets, cet acte ne permettoit pas de douter qu'il n'achevât une entreprise qui intéressoit sa propre gloire. Bientôt cependant la disgrâce de Sulli et les troubles de la régence firent languir les travaux, les suspendirent ensuite puis les firent abandonner. A peine trouva-t-on des fonds pour terminer la seule aîle du bâtiment qui ait subsisté jusqu'à notre tems. Cette aîle ne comprenoit que // trois salles qui devoient servir d'écoles, et la galerie destinée à recevoir la bibliothèque de Fontainebleau. Quand on eut absolument renoncé au projet de l'y transporter, on coupa cette galerie par des cloïsons pour y pratiquer une salle d'assemblée, et quelques réduits pour ceux des Professeurs à qui leur pauvreté ne permettoit de se procurer un autre logement.

Tout l'avantage que les Professeurs retirèrent du bienfait de Henri IV, se réduisit à ne plus enseigner, comme auparavant, dans des écoles d'emprunt; à avoir un point de réunion, un lieu d'assemblée qui leur permettoit de concerter ensemble l'ordre et la durée de leurs exercices. Avantage bien inférieur sans doute à ceux qu'ils avoient dû se promettre; mais infiniment précieux, puisqu'il a conservé cet établissement au milieu des causes qui devoient naturellement en opérer la destruction. Nous allons les réunir sous un seul point de

vue, quoiqu'elles n'aient agi que successivement et à des époques assez éloignées l'une de l'autre.

La première est une brouillerie assez peu importante en elle-même entre les Professeurs Royaux et les Chefs de l'Université. Elle ne put être terminée que par un Arrêt du Conseil qui parut res- // serer dans des bornes trop étroites la Jurisdiction du Recteur sur le Collège Royal. L'Université s'en vengea dans la suite en refusant de recevoir, comme valables pour les grades, les attestations des Professeurs Royaux, et de tenir aucun compte aux étudiants du temps qu'ils auroient passé à suivre leur leçons; ce qui ne pouvoit manquer de diminuer considérablement le nombre de leurs Auditeurs parmi les regnicoles.

Une cause différente concouroit en même-temps à le diminuer parmi les étrangers. Différens Souverains de l'Europe, témoins de la gloire dont François I s'étoit couvert par la fondation du Collège Royal et des avantages que la France en retiroit, travaillèrent à former chez eux des pareils établissemens, et eurent d'autant moins de peine à y réussir, qu'ils comptoient parmi leurs sujets des élèves du Collège Royal. Cet fut donc sur ce modèle, et non sur celui de l'Université de Paris, que se formèrent les Universités de Suisse, d'Allemagne, de Sude, de Hollande et d'Angleterre. Le Collège Royal qui avoit été le seul établissement littéraire de son espece, ne devint plus que le premier, et les Etrangers cessèrent de venir en aussi grand nombre chercher au loin ce qu'ils trouvoient chez eux.

Les établissemens littéraires le Louis XIV, et // le génie adulateur de ses Ministres porterent un nouveau coup à cet ancien établissement; comme la gloire individuelle du Monarque étoit le ressort qui faisoit tout mouvoir, la fin unique à laquelle tout devoit se rapporter, ils crurent entre mieux dans ses vues en lui présentant des établissemens dont tout l'honneur lui demeureroit, qu'en lui proposant d'en relever d'anciens dont il faudroit partager la gloire avec quelques-uns de ses prédécesseurs. Il fonda donc à grands frais la bibliothèque du Roi, dans laquelle fut fondue celle de Fontainebleau, une Imprimerie royale, un Observatoire royal, un Jardin royal des plantes, des Académies royales des Sciences, des Inscriptions et Belles-Lettres, et il oublia le Collège Royal sans lequel cependant presque aucun de ces nouveaux établissemens ne pouvoit soutenir sa réputation; quoique ce Collège fût déjà tombé dans un état de pauvreté et de dégradation qui demandoit la plus sérieuse attention, et dont il auroit été si facile de le retirer en adoptant le plan de Henri IV. Il est vrai que le plus grand nombre des Professeurs royaux profiterent personnellement de ces nouveaux établissemens, où ils n'ont point cessé depuis de remplir des places, en alliant ensemble des fonctions qui n'ont rien d'incompatible; mais il n'en est pas moins certain qu'il résulteroit de la comparaison de ces nouveaux établissemens avec // l'ancien un très grand malheur pour ce dernier et dans l'esprit du public, qui ne juge gueres de la valeur des choses que par l'éclat dont elles sont environnées, et dans celui des Professeurs eux-mêmes, qui calculant involontairement, et les travaux qu'exigeoient les fonctions de leur chaire pour être convenablement remplies, et le peu de profit qui leur en revenoit, soit du côté de l'intérêt pEcunaire, soit du côté de la réputation, avoient peine à se défendre des attentes du refroidissement et de la tiédeur.

Enfin, une dernière cause de dépérissement plus funeste elle seule que toutes les autres ensemble, c'est la révolution générale survenue vers la fin du dernier siècle dans le goût et la façon de penser. Car, lorsqu'un peuple entier, oubliant la véritable destination des lettres, ne cherche plus dans ses lectures qu'un stérile amusement; lorsque, dédaignant tout ouvrage

qui demande une certaine contention d'esprit, il reserve toute son admiration aux fictions ingénieuses, soit en prose, soit en vers, dont le principal mérite consiste dans la fraîcheur des images et la légèreté du style; il est difficile qu'un grand nombre d'hommes se livre à des genres d'étude qui demandent un travail long et opiniâtre, qui dessèchent l'imagination, et qui, relégués pour ainsi dire dans // l'ombre des écoles, ne procurent plus ni réputation ni récompense; il n'y a plus alors qu'une passion dominante et un entier oubli de soi-même qui puissent entraîner encore quelques esprits, mais en petit nombre; car des caracteres de cette trempe sont rare dans tous les lieux et chez tous les peuples.

La réunion de toutes ces causes différentes explique suffisamment l'espece de désertion où étoient tombées la plupart des chaires royales sur la fin du regne de Louis XIV, et pendant la plus grande partie de celui de Louis XV. Plusieurs personnes s'en souviennent encore, et quelques beaux esprits, au lieu de gémir sur ce vertige national, en ont fait la matiere d'une plaisanterie, sans considérer que ces hommes laborieux qui prêchoient dans le désert, n'eussent-ils formé qu'un tres petit nombre d'élèves, n'eussent-ils fait que transmettre à des successeurs qui leur ressemblaient le dépôt de connoissances qu'ils avoient reçu de leur prédécesseurs, étoient des citoyens plus intéressans que des écrivains à la mode qui tiroient une vanité si ridicule d'avoir, un moment, occupé l'attention publique de productions frivoles ou pernicieuses. Si pendant cet intervalle quelques Professeurs royaux, tels que d'Herbelot, Fourmont, Galand, Petis de la Croix // ne furent pas aussi utiles qu'ils auroient pu l'être par leurs leçons de vive voix, ils en dédommagerent amplement le public par des ouvrages qui tiennent une place considérable dans toutes les bibliothèques de l'Europe, tandis que les brochures de leurs détracteurs, après avoir brillé d'un éclat éphémère, sont tombées dans un oubli dont elles ne se releveront jamais. Si quelqu'un pouvoit révoquer en doute les services que les Professeurs royaux ont rendu aux lettres par la voie de l'impression, il peut consulter l'Histoire du College Royal, par M. l'Abbé Goujet, en trois volumes. En parcourant, et les listes des Professeurs, et les catalogues des leurs ouvrages, il se convaincra qu'aucune société littéraire en Europe, sans même être chargée de l'enseinemet public, n'en a produit un aussi grand nombre. Nous ne nous dissimulons pas cependant que, puisque le College Royal est par sa nature un Corps enseignant, c'est de ses leçons de vive voix, et non de ses écrits, qu'il a toujours dû tirer sa principale recommandation, et que dans l'état de dépérissement où il étoit tombé, il falloit pour sa propre gloire ou l'anéantir ou le relever promptement.

Il s'en présenta une occasion aussi favorable qu'on pouvoit la désirer. En 1766 le feu Roi, après // avoir assigné sur le produit du 28<sup>o</sup> effectif des postes et messageries, des augmentations d'honoraires aux Professeurs des dix Colleges, et pourvu à tous les besoins de l'Université, avoit déposé dans les coffres de cette même Université un fonds annuel de trente mille livres, dont il s'étoit réservé de fixer l'emploi *pour le bien de l'instruction, et principalement dans le sein de l'Université*. En 1773 l'Université présenta des Mémoires au Conseil, à l'effet d'être autorisée à employer tant les arrérages qui s'étoient accumulés dans ses coffres, que cette rente elle-même, à se construire sur le parvis de l'Eglise Sainte Genevieve un chef-lieu plus commode que celui qu'elle occupe dans le College de Louis-le-Grand. Les Professeurs royaux en présenterent de leur côté pour demander que les arrérages fussent employés à reparer et agrandir le bâtiment du College Royal qui tomboit en ruine, et le fonds de la rente à doter les chaires, qui, réduites aux gages de six cens

livres, ne suffisoient en aucune maniere pour procurer les premiers besoins de la vie. Leur demande appuyée sur une foule de titres et de faits qui constatoient les droits du College Royal en qualité d'ancien Membre et de partie intégrante de l'Université, fut accordée sans difficulté. En vain l'Université voulut d'abord méconnoître ces titres; convaincue par ses propres archives, elle consentit à ceder quarante mille écus // provenant des arrérages pour la reconstruction des bâtimens du College Royal, et quinze mille livres de revenu annuel pour la dotation des chaires. C'est ce qui constitue le nouvel état du College Royal dont nous allons rendre compte en peu de mots.

Les quarante milles écus cédés par l'Université ne suffisant pas pour donner une forme réguliere au bâtiment, le feu Roi qui en avoit approuvé le plan, s'engagea, sans être sollicité, à fournir le surplus de ce qui seroit nécessaire pour le remplir. Ce bâtiment consiste en six salles moyennes qui servent d'écoles, une salle vaste et ornée pour les séances solennes qui se tiennent tous les ans à l'ouverture des leçons: un amphitéâtre d'Anatomie, un Observatoire qui facilite aux Eleves en Astronomie les moyens de joindre la pratique à la théorie, et d'où sont partis en cette année 1789 sept Astronomes pour aller observer à la Chine, en Sicile, en Allemagne et dans les Provinces méridionales de France. Un Laboratoire de Chymie fort obscur à la vérité, parce que le local ne permettoit point le choix d'un autre emplacement; mais où des hommes du plus haut rang et des savans distingués ne dédaignent pas de venir se confondre dans la foule des Auditeurs.

// Les quinze mille livres de l'Université ajoutées aux seize mille d'argent effectif qu'ils touchent annuellement sur le trésor royal, donnerent lieu à des réformes et améliorations. On commença par supprimer l'usage des coadjuteurs et des survivanciers dont on sentoit depuis long-tems l'abus; mais auquel il avoit été jusqu'alors impossible de remédier, parce qu'il y auroit eu de la barbarie à dépousser sur la fin de ses jours un vieillard infirme de six à sept cens livres qui lui étoient nécessaires pour vivre; et qu'en lui laissant le revenu entier de sa chaire, c'étoit une sorte de nécessité de lui laisser le choix de celui qui devoit le remplacer. Le premier soin fut donc de prélever sur la masse totale des revenus des retraites de 800 liv. pour ceux des professeurs à qui leur âge et des infirmités connues ne permettroient plus d'exercer leurs fonctions, en exigeant une démission pure et simple de leur Office, sans même qu'il leur soit permis de recommander au Ministre le sujet qu'ils jugeroient le plus digne de leur succéder. Pour obvier ensuite, autant qu'il étoit possible, aux préventions du Ministre lui-même dans le choix des sujets qu'il doit présenter au Roi, il fut stipulé dans les lettres patentes de 1773 que le Monarque, dans la nomination aux chaires, donneroit tout droit de préférence aux Membres des trois Académies Française, des Belles // Lettres et des Sciences, aux Professeurs de l'Université de Paris qui se seroient distingués dans leur première profession, ou à des hommes de lettres qui, sans appartenir à aucune de ces quatre Compagnies, se seroient fait connoître par quelque Ouvrage considérable dans le genre de la Chaire qu'il s'agiroit de remplir.

Un autre changement beaucoup plus important encore, fut celui qu'on crut pouvoir se permettre dans la destination d'un grand nombre de chaires. Elles étoient presque toutes doubles dans des genres d'instruction qui, lors de la fondation, étoient regardés comme les bases de la vraie érudition, et qui, depuis environ un siècle, n'attiroient plus qu'un très petit nombre d'Auditeurs; tandis que d'autres, d'une utilité plus générale, manquoient à l'éducation publique. On jugea donc qu'en s'en tenant rigoureusement aux termes de la

fondation de ces chaires, ce seroit aller contre l'esprit du Fondateur, qui n'avoit pu rassembler dans cet établissement que les genres connus de son tems, mais qui n'avoit expréssement voulu et ordonné qu'il fût le supplément et le complément de l'éducation publique, et que tous les genres de Littérature et de Sciences s'y trouvassent réunis. Sans donc en retrancher aucun de ceux qui s'y trouvoient anciennement établis, puisqu'il n'y en a véritablement aucun qui ne puisse tenir sa place dans un grand Empire; et en se contentant de retrancher le superflu, on eut la facilité de créer, sans qu'il en coûtât rien à l'Etat, une chaire de Turc et de Persan, non moins nécessaire que celle d'Arabe, pour former des Interpretes et des Consuls dans les échelles du Levant; une de Littérature françoise, utile aux Regnicoles, pour apprendre à saisir les beautés de nos meilleurs Ecrivains, avec lesquels ils n'ont pu se familiariser dans le cours d'études ordinaires, mais principalement utile à une foule d'étranger qui le desir de se perfectionner dans notre langue, et d'en connoître les meilleurs Ecrivains, attire dans la Capitale; une de Physique expérimentale, une autre de Physique Newtonienne, une de Chimie, une d'Histoire naturelle, une de Droit de la de la nature et des gens, et enfin une de la Morale et d'Histoire, c'est-à-dire de vraie Politique, fondée sur la constitution de l'homme et la science des fait. Toutes ces chaires nouvelles, jointes aux anciennes, forment un foyer d'instruction qu'on chercheroit inutilement dans le reste de l'Europe, et semblent avoir approché, autant qu'il étoit possible, cet établissement du degré de perfection que François I et Henri IV avoient voulu lui donner.

Pour achever de se conformer aux intentions // de ces glorieux fondateurs, et mettre entre toutes ces branches d'instruction si disparates au premier coup-d'oeil, tout ensemble dont elles sont susceptibles, il a paru nécessaire, que les Professeurs tînent des conférences et concertassent entr'eux l'ordre et la nature de leurs exercices, afin que ceux dont les genres ont de l'analogie, tels que l'Histoire naturelle, la Chimie, la Physique expérimentale, la Médecine, choisissent les mêmes jours et se succédassent l'un à l'autre, de façon que les Etudians qui voudroient suivre ces quatre cours, le pussent sans se déplacer. C'est dans cette vue et pour régler tout ce qui concerne la police intérieure, qu'ils tiennent une assemblée tous les premieres Dimanches du mois.

Il résulte de cet exposé, 1°. que le College Royal ayant été institué pour servir de supplément et de complément à l'éducation publique, ne remplit l'objet de son institution, qu'autant qu'il renferme tous les genres d'instruction et que tout homme studieux à quelque genre de Science ou de Littérature qu'il veuille se livrer, est assuré d'y trouver une guide.

2°. Que celles des chaires du College Royal qui portent la même dénomination et paroissent s'occuper des mêmes objets que celles qu'on trouve // établies dans les autres Ecoles, ne forment point un double emploi, puisqu'elles different et par l'objet de l'enseignement, et par la nature des Etudians, car les unes sont établies pour les commerçans, et doivent enseigner les élémens, et ce qu'il importe le plus de ne pas ignorer; les autres pour les hommes déjà initiés dans la Science, et qui ont droit d'attendre qu'on leur explique ce qu'elle renferme de plus relevé et de plus abstrus. Si donc il arrivoit qu'elles se confondissent dans l'objet ou la méthode de l'enseignement, ce seroit parce que l'une ou l'autre seroit sortie de ses limites, et alors il conviendroit de l'y remener.

3°. Qu'y ayant une telle connexité entre toutes les Sciences, qu'on ne peut en posséder parfaitement une sans avoir une connoissance plus ou moins approfondie de plusieurs

autres, avec lesquelles elle a des rapports nécessaires; il est de la nature d'un établissement destiné à perfectionner l'éducation, et à former des vrais Savans, de renfermer un enseignement universel, et, si j'ose ainsi m'exprimer, une Encyclopedie vivante, afin que ceux qui le fréquentent pour s'instruire à fond dans une partie, puissent y puiser, sans se déplacer, les autres connoissances accessoires dont ils sentent le besoin.

4°. Que quelques services que le College Royal ait rendus à l'éducation publique depuis sa premiere formation, il n'a véritablement atteint le but de son institution qu'à l'époque de sa reconstruction en 1773. Car pour ne rien dire ici des sept à huit nouvelles branches d'instruction dont il s'est enrichi, ce fut alors seulement qu'au moyen de l'augmentation du nombre des salles destinées aux leçons, les Professeurs royaux acquirent la facilité de régler, pour la commodité des Etudiens, les jours et les heures de leurs exercices, et d'y établir une correspondance et un ensemble qu'on avoit toujours désiré, mais qui n'avoit pu avoir lieu auparavant.

Entrons maintenant dans la discussion des nouveaux arrangemens qu'on propose, et examinons sans partialité s'ils sont compatibles avec la constitution du College royal. Il est question, nous a-t-on dit, de transférer au Jardin du Roi les chaires de Médecine Pratique, d'Histoire Naturelle, de Chimie et d'Anatomie, de les fondre avec celles du même genre qui s'y trouvent déjà, et d'en former une Ecole générale de Médecine pour la faculté de Paris, qui par-là se trouveroit déchargée de l'entretien de ses Professeurs.

La premiere remarque que nous nous permet- // tons sur ce sujet, c'est qu'il tend évidemment à mutiler le College Royal: car il n'y a personne qui ne sache que les quatre chaires qu'on voudroit lui enlever forment quatre branches très importantes de l'éducation publique; en les perdant il cesseroit de renfermer tout l'enseignement public, d'être le complément de l'éducation.

Nous observerons ensuite que les chaires de Chimie et d'Anatomie du Jardin du Roi et celles du College Royal peuvent très-bien compatir ensemble, et ne forment point un double emploi; car les premieres, bornées à un cours de six semaines, et de quinze ou vingt leçons, sont par-là réduites à ne donner que les premieres notions, puisqu'un Professeur, quelque habile qu'il soit, ne peut, dans un si court espace de temps, qu'effleurer les matieres. Les exercices du College Royal, au contraire, se prolongent pendant toute la durée de l'année scholastique, c'est à dire, pendant neuf mois, et mettent par-là le Professeur dans la nécessité indispensable d'approfondir les matieres, et de leur donner tous les développemens dont elles sont susceptibles.

Mais quand bien même il paroîtroit plus expédient de fondre ces deux établissemens différens en un, en chargeant le même Professeur d'en- // seigner et les élémens et les développemens, il resteroit encore à savoir dans lequel, du College Royal ou du Jardin du Roi, cette chaire unique seroit plus convenablement placée: pour s'en assurer, il faut consulter l'intérêt des Etudiens, pour qui les chaires sont faites, non celui des Professeurs ni des Compagnies. Or, le Jardin du Roi est situé dans un des fauxbourgs les plus éloigné et les plus inhabité. Les rues, pour y aborder, sont impraticables pour les gens de pied, pendant une partie de l'hiver, fort incommodes pendant les chaleurs de l'été, et dans toutes les saisons il faut compter une heure de chemin pour s'y rendre, et autant pour en revenir, c'est à dire, le double du temps que dure une leçon. Si ces leçons se faisoient à des heures éloignées l'une de l'autre, et qu'il fallût s'y rendre deux fois le jour, qu'on calcule

l'effroyable perte de temps qu'entraîneroient au bout de l'année toutes ces courses. Le College Royal, au contraire, est situé au centre de l'Université, c'est à dire, du quartier occupé par les Etudiens en tout genre. Il est dans le voisinage des Ecoles de Chirurgie, et à une médiocre distance de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital de la Charité, les deux établissemens où le plus grand nombre des Eleves en Médecine et en Chirurgie vont étudier la pratique de leur art en suivant assidue- // ment les traitemens prescrits par les Maîtres les plus exercés.

A cette premiere considération, tirée de l'emplacement, joignez l'avantage pour les Etudiens de trouver réunies, dans une même enceinte, l'enseignement des autres Sciences dont celle qui fait leur objet principal tire nécessairement des secours accessoires à cause de l'union plus ou moins étroite qu'elles ont toutes entre elles; secours dont ils seroient privés au Jardin du Roi, à moins qu'on ne prît le parti d'y transporter avec les chaires relatives à la Médecine, celles de Physique, puis enfin celles de Mathématiques, et de partager ainsi le College Royal en deux grandes sections dont l'une comprendoit toutes les Sciences naturelles et Mathématiques, l'autre la Littérature et les Sciences Morales et Politiques. Mais en réfléchissant sur ce partage, on s'apercevra promptement qu'il est contre nature, et que les deux sections tendroient perpétuellement à se rapprocher. Car, d'une côté, le Botaniste, le Physicien, le Médecin, ne peut gueres se passer de l'étude de la langue grecque, puisque c'est d'elle que tous les objets dont il s'occupe tirent leur dénomination, et que tous les Ouvrages fondamentaux de son art ont été écrits en grec: d'un autre côté, l'antiquaire et l'érudit ne peut se passer de l'étude // de la Physique, de la Médecine et de toutes les Sciences naturelles, puisqu'elles peuvent seules lui faciliter l'intelligence des Auteurs anciens, et que sans leurs secours il sauroit des mots sans avoir aucune idée des choses. Le Moraliste et le Politique peuvent encore moins se passer d'une étude approfondie de la Physiologie, puisque l'homme qui fait leur étude, est composé d'un corps et d'une ame qui agissent l'un sur l'autre, et qu'en ne s'attachant à connoître que l'une de ces deux substances, ils courroient risque de les méconnoître toutes les deux.

Il est donc de toute évidence que ce n'est ni l'intérêt des étudiants ni celui de la science en elle-même, qui a pu dicter le projet de transporter au Jardin du Roi une partie des chaires du College Royal. Ce ne sont pas non plus des vues économiques et l'intérêt de Finances de l'Etat. En effet, bien que ces chaires aient commencé par être magnifiquement dotées, et que dans l'intention du fondateur, elles dussent dans tous les tems exciter l'ambition des Savans étrangers et servir à les attirer en France; on fait bien que depuis long-tems elles n'attirent personne; et que si elles ont conservé le premier rang dans l'estime publique, ce n'est certainement pas à leur dotation qu'elles en font redevables. Un Professeur Royal commence par ne toucher que onze cens livres // de gages ce n'est guères qu'au bout de vingt ans qu'il parvient à ceux de quinze cens livres, au-delà desquelles il n'a plus rien à prétendre. Ses exercices se prolongent pendant neuf mois de l'année, et chaque leçon exige nécessairement une préparation, puisqu'il doit s'expliquer sur les matieres les moins éclaircies de son art, rendre compte des nouvelles découvertes devant des hommes instruits qui ont le droit de lui demander des explications sur tout ce qui leur laisse de l'embarras ou de la doute. Enfin quelques-unes de ces chaires, telles que celles de Chimie, de Physique expérimentale, d'Anatomie et d'Astronomie, exigent des frais indispensables, et se servent d'instrumens fragiles, qu'il faut remplacer. Ce n'est que depuis trois ou quatre ans que le Gouvernement a pris en considération cette dépense et a attaché aux trois premieres des

fonds extraordinaires, mais si modiques qu'ils n'indemnisent pas les Professeurs de ses avances. Le sort d'un Professeur au Jardin du Roi est bien différent: ce Professeur, dès le moment de sa nomination, entre aux appointemens de quinze cens livres; il partage les fonctions de sa chaire avec un Démonstrateur qui touche, de son côté, quinze cens livres, ce qui porte la dépense de chaque chaire à mille écus par an. Cette année, comme nous // l'avons déjà dit, se réduit à six semaines, ou ce qui revient au même, à quinze ou vingt leçons; d'où il suit que si ces deux établissemens ne pouvoient plus subsister séparément, comme auparavant, il y auroit beaucoup à perdre pour l'Etat à transporter au Jardin du Roi une partie des chaires du College Royal, et beaucoup à gagner, sous tous les rapports, à transporter au College Royal toutes les chaires du Jardin du Roi. Nous n'en exceptons pas même la chaire de Botanique. Car rien n'empêcheroit que le Professeur ne pût, pendant l'hyver, y donner des leçons très-intéressantes sur les grains, les plantes desséchées et ce qu'on nomme un herbier, et assigner à ses élèves les jours et les heures où il se transporterait au Jardin du Roi pour y étudier les plantes vivantes, pendant les six semaines ou deux mois que durent ces sortes de démonstrations; de la manière qu'il le pratique déjà pour celles qu'il fait en pleine campagne dans les environs de Paris.

Enfin nous prions qu'on veuille bien nous dire, quels services les Professeurs Royaux pourroient rendre au Jardin du Roi, qu'ils ne puissent rendre et plus commodément et plus convenablement au College Royal. S'il ne s'agit que de contribuer à soulager la Faculté des frais que lui coûte l'entretien de ses Professeurs, en délivrant des attestations // d'étude à ceux de ses élèves qui suivront assiduellement leurs leçons; c'est un devoir ou un acte de justice qu'ils remplissent déjà vis-à-vis des étudiants de presque toutes les autres Facultés de Médecine de l'Europe, et qu'ils rempliroient encore avec plus de satisfaction à l'égard de celle de Paris, si elle paroît le désirer. Mais il semble que le College Royal est plus propre à la chose que le Jardin du Roi, puisque le premier appartient à l'Université, et que le second lui est étranger.

Puisque toutes les raisons de convenance, d'économie, d'utilité publique, de commodité, loin d'appuyer le projet de translation d'une partie des chaires du College Royal au Jardin du Roi, se réunissent pour le renverser de fond en comble, n'a-t-on pas droit de soupçonner qu'il cache des vues ultérieures qu'on n'avoue pas, et dont il importe peu de connaître l'instigateur. On insinue donc que la Faculté et la Société de Médecine, qui songent à se réunir, n'ont ni domicile ni fonds pour stipendier leurs Professeurs; que l'Etat ne se trouvant pas dans une situation qui lui permette de pourvoir à cette double dépense, peut sans inconvénient, s'en décharger en transportant une partie des chaires royales au Jardin du Roi, qui deviendrait l'école de la Faculté; en dispersant // les autres dans les différens Colleges de l'Université et en cédant le bâtiment du College Royal à la Faculté et à la Société, pour y loger leur Officiers et y tenir leurs Assemblées. Ceux qui ont enfanté ce plan, n'ignorent pas, sans doute, qu'ils proposent, en d'autres termes, l'abolition du College Royal. Ils ne sont pas assez aveugles pour ne pas voir que les chaires qu'ils proposent de disperser dans les Colleges seroient des chaires abandonnées, puisqu'elles ne sont point à la portée des écoliers, qui peuplent ces Colleges, et que les étudiants, à l'usage desquels elles ont été créées, sont sortis du College et se détermineroient difficilement à y rentrer. Supposons cependant qu'il s'en rencontrât encore quelques-uns qui prissent ce parti, ils ne pourroient suivre que les leçons d'un seul Professeur, puisqu'elles se feroient toutes aux mêmes heures,

c'est à dire, dans le court intervalle qui sépare les classes de l'Université. Enfin, il est clair que les étrangers que la célébrité du College Royale attire des différentes contrées de l'Europe, pour y perfectionner leur connoissances et se rendre capables d'aller occuper des chaires semblables, dans leur Pays, cesseroient de se donner cette peine lorsqu'il n'y auroit plus de College Royal. Si cette considération ne paroissoit pas encore aux auteurs du projet devoir balancer // les avantages qu'ils s'en promettent pour la Faculté, nous ajouterons que la Faculté, comme corps enseignant, peut être suppléé par les autres Facultés du même genre répandues dans les Provinces, et par le College Royal lui même; au lieu que ce dernier est unique en son genre, et ne peut être supléé dans sa totalité, par aucune autre Compagnie; et qu'enfin sa ruine entraîneroit deux autres, non moins funestes aux lettres, celles des Académies des Belles-Lettres et des Sciences, par la difficulté qu'elles éprouveroient un jour à se recrûter dans des genres qui ne s'enseignent point ailleurs qu'au College Royal.

### **Observation sur deux articles du Rapport du Comité des Finances.**

On a lit à la page 16 de ce Rapport:

|   |              |
|---|--------------|
| Le College Royal prend sur les 300000 liv. que la casse des Postes paye à l'Université de Paris ... | 15000 l.     |
| Il a du Trésor-Royal ...  | 22900        |
| Le Syndic a ...   | 2000         |
| <br>Total ...   | <br>39900 l. |

Ces deux derniers articles renferment des inexactitudes qu'on voudra bien nous permettre de relever.

L'état des gages des Professeurs sur le Trésor-Royal porte à la vérité une somme de 22900 liv.; mais on doit en retrancher premierement la retenue de la dixieme, ce qui la réduit d'abord à 20610 liv.; en second lieu, les appointemens des Professeurs des Maisons de Sorbonne et de // Navarre, formant la somme de 4630 liv. laquelle auroit dû être reportée à la page 15, ligne 6 du Rapport où l'on rend compte de la dépense pour l'enseignement public de la Théologie: ce qui réduit la portion du College Royal à 15930.

Le troisieme article, qui attribue un traitement de 2000 l. au Syndic, nous est totalment inconnu. Le titre de Syndic de la Compagnie est une pure commission qui se renouvelle tous les deux ans, et qui est toujours exercée gratuitement. Si le Professeur qui la remplit actuellement se trouve pourvu d'une pension de 2000 liv., c'est une grace accidentelle accordée à sa personne, non à sa place, et qu'on nous a laissé ignorer.

Il résulte que le traitement du College Royal, en y comprenant d'une part les 15000 liv. de l'Université, et de l'autre les 15930 liv. sur le Trésor Royal, donne un produit total de 30930 liv. et non de 39900 comme il est énoncé dans le Rapport.

Sur cette somme de 30930 liv. on commence par prélever des retraites de 800 liv. pour ceux des Professeurs à qui leur âge et leur infirmités ne permettent plus de remplir leur fonctions; 2°. les gages d'un Suisse; 3°. les frais d'assemblée, de programmes, le chauffage des poëles et autres dépenses connues dans toutes les Compagnies un peu nombreuses, sous

la dénomination de menues nécessités. Le reste se partage entre l'Inspecteur et les dix-neuf Professeurs en exercice par portions inégales, à raison des services et de l'ancienneté, depuis 1000 liv. jusqu'à 1500 liv. c'est sur cet exposé que l'Assemblée Nationale pourra statuer en connaissance de cause, 1°. s'il convient de laisser subsister cet ancien établissement dans son ensemble; 2°. si dans l'état actuel des choses, un traitement si modique accordé à vingt Hommes de Lettres qui consacrent leur temps à l'éducation publique et au progrès des connaissances humaines, est susceptible de réductions.

**Mémoire des Professeurs// du Collège de France, sur l'indivisibilité de// leurs travaux.//**  
aout 1793 (30)

L'Europe au commencement du XVI siècle étoit encore barbare et les Etudes étoient barbares comme elle. Leur objet doit être de rectifier l'Esprit humain, en lui donnant des idées justes sur tout ce qu'il est capable de connaître, sublimes quand elles l'éclairent, funestes quand elles l'égarerent, mais alors ce qu'enseignaient les écoles étoit ce qu'il nous est interdit de savoir: une métaphysique mensongère, qui avoit la prétention de s'élever jusqu'à la connaissance des êtres intelligibles dont aucun de nos sens ne peut nous manifester l'existence, une théologie audacieuse qui scrutait l'essence de l'être incompréhensible, une physique qui, sans le secours de l'observation et de l'expérience, soumettoit la nature à des subtilités sophistiques qu'on vouloit faire regarder comme ses lois. Plus ces sciences auroient fait des progrès et plus profondément elles auroient plongé l'esprit humain dans les ténèbres.

Mais Constantinople étoit tombée sous la domination des Ottomans, les savans de la Grèce avoient cherché un refuge en Italie. Ces Grecs dégénérés apportèrent avec eux les précieux restes du génie de leurs ancêtres et payèrent par la communication de ces trésors, l'hospitalité// qu'ils recevaient. En même temps des [...] écrits de l'ancienne Rome. La Rome [...] maintint de l'ignorance prêta cependant un berceau aux lettres renaissantes. Elle brilla du premier éclat qu'elles jétèrent, et quelques rayons s'en répandirent jusque sur la France. On sentit alors les vices de l'instruction qu'on recevoit à l'Université. Réformer ce grand corps eut été une opération lente, difficile, impossible peut être. On pria un parti plus sage; ce fut d'affecter des chaires nouvelles, aux dépositaires peu nombreux des sciences épurées, et le Collège de France fut institué. D'abord incomplet, il reçut du temps son complément et sa perfection. Avec le temps les lumières qu'il répandoit pénétrèrent dans les écoles de l'Université. L'Europe entière lui doit de la reconnaissance puisqu'il servit de modèle à ces universités de l'Allemagne qui ont si bien mérité du monde savant.

Ce Collège est le seul établissement qui, dans toute la république, embrasse le cercle entier de la science. On ne peut le diviser, sans rompre quelques uns des anneaux qui forment de l'enseignement une chaîne continue et sans nuire du moins à la facilité de l'instruction, si même on ne porte pas un coup funeste à l'instruction elle-même. Pour démontrer cette vérité il suffira de présenter le Tableau des Etudes du Collège de France, et d'y joindre quelques courtes observations.

## // Sciences physiques et mathématiques

La vraie méthode d'étudier la nature est le but que ces sciences se proposent. Il fut un tems, et ce tems n'est pas éloigné ou l'on eut dit à la manière dont on cultivait les diverses connaissances, qui tiennent à cette Étude qu'elles ne faisoient pas un seul corps. Loin de chercher à bien marquer leur union, on se faisoit un art de les diviser. C'étoit peut être une opération secrète de la vanité, qui aimoit à se flatter de posséder une science entière et complète, quand elle étoit seulement parvenue à saisir une branche de la science. Mais le génie a parlé, et à sa voix, la science est sortie du cahos ou ses membres étoient dispersés: qu'elle n'y soit pas replongée de nos jours, et que nos jeux ne voyent pas déchirer son respectable corps. C'est ce malheur que feroit craindre la division du Corps enseignant au Collège de France.

Des que l'oeil du génie eut aperçu la chaîne des connaissances physiques un meilleur ordre s'établit dans les travaux de la Chimie et de la physique expérimentale. Ce ne sont pas faits isolés qu'elles nous présentent, mais des suites d'observations faites sur un plan général et dont le concours explique les mouvemens de la matière et les variations que ces mouvemens opèrent en vertu des forces toujours agissantes.

Ces changemens ne peuvent être déterminés que par l'analyse mathématique. Ainsy les mathématiques, la physique expérimentale et la chimie ne sont que les instrumens de la physique générale. Celle-ci, à l'aide des calculs nouveaux et de nouvelles expériences que les autres sciences lui ont fournies, est parvenue à établir sur des fondemens indebranlables des théories qui expliquent l'univers, et qui seront aussi durables que lui.

Depuis les mouvemens des corps célestes, des eaux de la mer et des fluides élastiques qui composent l'atmosphère jusqu'aux effets qui résultent de l'action et de l'électricité et du magnétisme, toutes ces questions relatives aux changemens qu'éprouvent les phénomènes naturels, peuvent se réduire à ce problème de mathématique: «déterminer les mouvemens des corps, tant solides que fluides animés de forces quelconques».

Ceux qui veulent entrer dans la carrière de ces brillantes études, pourroient être effrayés de son étendue; trois années cependant peuvent suffire à ces études préliminaires.

La première sera consacrée à étudier l'arithmétique, la géométrie et les premiers élémens d'algèbre, auxquels on joindra l'une et l'autre trigonométrie et quelques notions de la sphère.

Après cette première année l'élève sera capable de suivre les professeurs du Collège de France et de compléter, par leur leçon toutes les connaissances qui lui sont nécessaires.

### **Mathématiques**

Antoine Remy Mauduit prépare la voie au professeur qui considère le mouvement en lui-même convaincu qu'on ne pourrait avec utilité passer à cette classe importante sans une profonde connaissance //des parties élémentaires des Mathématiques et des différents branches du calcul numérique et algébrique, sans avoir approfondi la théorie des équations des différents degrés, des méthodes d'approximation si utiles au défaut de moyens directs et rigoureux, sans une étude sérieuse des courbes et des sections coniques, il s'est renfermé dans l'enseignement de ces bases fondamentales des connaissances mathématiques.

Il ne s'éleve pas jusqu'aux théories réservées a la classe de géometrie sublime, mais sans les secours par lesquelles il dispose ses auditeurs a la frequenter, ils seroient incapables de la suivre.

### **Phisique générale et mathématiques**

Jacques Antoine Cousin enseigne toutes les parties auxquelles on a donné le nom de sciences phisico-mathématiques. Il entre dans ses fonctions de considerer le mouvement en lui-même, d'en suivre toutes les conséquences, de s'élever jusqu'a la recherche des causes des plus grands phénomènes que présentent les astres, de trouver les principes de leurs mouvemens dans les loix éternelles de la mécanique, et d'établir sur les calculs les plus sublimes le système de l'Univers.

### **Astronomie**

Les leçons de ces deux Classes conduisent a celle de l'astronomie proprement dite, qui est occupée de tous les phénomènes célestes passés, présens et avenir. Cette chaire est remplie par Jérôme Lalande. De l'astronomie depend la perfection de la geographie et de la navigation. Cultivée // ou negligée, elle peut donner ou ravir a une puissance le sceptre du commerce et des mers. Cette chaire interesse spécialement la république. C'est un eleve de cette classe, nommé Vérou, qui le premier a procuré a la marine de France l'usage des longitudes par le moyen de la lune, usage jusqu'alors negligé par nos officiers de la marine et qui donne les plus grands secours a la navigation; de cette classe sont parties en 1789 sept astronomes pour aller observer dans les provinces meridionales de France, en Allemagne, en Sicile et a la Chine; le même professeur a fourni de ses eleves pour les voyages autour du monde de Bouganville, la Pérouse, d'Entrecasteaux, pour les voyages en Amerique et aux terres australes. La chaire du College de France a puissemment contruibué, depuis deux siècles, aux progrès de l'astronomie.

### **Histoire naturelle**

L'astronomie en nous faisant connoître le monde entier, ne nous avoit montré que des globes opaques ou lumineux, ne nous avoit entretenu que de leurs mouvemens, de leurs distances; ici nous entrons dans les détails du globe que nous habitons; nous portons nos regards curieux sur tout ce qui le couvre ou qu'il renferme, depuis l'éléphant jusqu'a l'animal ou le microscopique, depuis le chêne majestueux jusqu'a la mousse, depuis l'or jusqu'au plus vil des fossiles. Cette chaire est occupée par Louis Jean Marie // Daubenton. Parlerons nous de son utilité ? Et qui peut ignorer les rapports de la science qu'y professe avec l'art de guerir, avec l'economie domestique, avec toutes les richesses qu'offre la nature pour l'éclat et la prospérité des empires et pour les jouissances des particuliers?

### **Chymie**

Mais sans la Chymie on ne connetroit guere la nature que dans ses formes extérieures. C'est par la Chymie que nous découvrons les substances qui la composent et se cachent sous d'innombrables déguisemens. Elle est professée par Jean Darcêt. Sans faire ici l'inutile eloge de la Chymie nous entrerons dans quelques détails sur ce qui distingue le cours du College de France.

Ce cours occupe deux années entières: la première est consacrée au règne végétal et au règne animal; le règne minéral remplit seul la seconde.

Ce n'est chaque année, qu'après s'être occupée particulièrement de l'analyse, qu'après avoir connu ses résultats ou s'être enrichi de ses produits, que l'on passe à la synthèse.

On suit dans ce cours l'ordre élémentaire; mais les matières y sont traitées dans un plus grand détail. Il peut être fréquenté par ceux qui commencent, il est encore utile aux hommes instruits.

Il est essentiellement expérimental, on a cru que le nourrir d'expériences étoit le plus sur moyen de // le rendre utile: par elles les sens sont frappés et les idées se gravent profondément dans l'esprit.

C'est pour parler à l'entendement par la voie de le sens qu'on s'est fait une loi d'exposer à la vue des étudiants et tous les produits des expériences tout analytiques que synthétiques dans leur ordre successif, et les substances naturelles des trois règnes à mesure qu'elles sont l'objet de chaque leçon.

On n'ignore plus les rapports qui lient entre elles indissolublement la chimie, la physique expérimentale et l'histoire naturelle. L'art n'est qu'une faible imitation de la nature. Par la puissance et l'universalité des agens chimiques, la nature fait bien plus d'opérations que l'art et les fait bien plus en grand. Chez elle, tout est combinaison et décomposition, analyse ou synthèse, dans les entrailles de la terre comme à sa surface; dans la profondeur des mers, comme dans l'immensité de l'atmosphère. La physique, l'histoire naturelle, la chimie, autrefois isolées, ne trouvaient dans leur marche que des obstacles; aujourd'hui réunies elle font chaque jour des progrès plus rapides et embrassent l'ensemble de l'univers.

### **Physique expérimentale**

En exposant les découvertes et les théories qui sont du ressort de la physique générale, on suit autant qu'il est possible dans cette classe, professée par Louis Le Febvre Gineau, la marche de l'esprit humain dans ses progrès successifs, et l'on fait sentir l'indispensable union de la géométrie aux sciences physiques. Cette // méthode offre le double avantage de rendre les découvertes, pour ainsi dire, propres aux Elèves et de les exercer en même tems à l'habitude difficile de la pensée.

Convaincus de l'étroite union de la chimie, de l'histoire naturelle et de la physique expérimentale depuis longtems les trois professeurs indiquent leurs leçons aux mêmes jours et à des heures consécutives. Ils ont même l'attention de disposer tellement leur matériel, que les élèves passant d'une classe à l'autre sans perte de tems, sans dérangement dans l'ordre de leurs idées, entendent successivement des vérités liées entre elles, les unes comme principes et les autres comme conséquences.

### **Anatomie**

L'anatomie se lie à l'histoire naturelle des animaux, puisqu'elle nous manifeste leur construction intérieure, la charpente qui le soutient, les ressorts de leurs mouvemens et tous les détails de leurs parties même les plus subtiles. Elle s'unit encore aux spéculations sur l'entendement humain, puisqu'elle nous fait connoître les organes par lesquels le rapport des sensations se fait à l'intelligence.

Antoine Portal qui occupe cette chaire, donne a ses leçons un objet différent des autres cours anatomiques qui se font a Paris. Au Musée national on a pour objet l'histoire naturelle; aux Ecoles de médecine, l'anatomie est // relative à la physiologie, ou à l'état de la santé; les leçons des Ecoles de chirurgie portent sur le traitement des maladies extérieures. Le cours du Collège de France est le complément nécessaire des autres; il a pour objet les sièges et les causes des maladies qu'on peut reconnoître par l'anatomie. C'est la partie de cette science qui peut le mieux éclairer la médecine et elle étoit entièrement négligée dans l'enseignement. Les médecins n'ont cessé de divaguer sur les causes et les sièges de nos maux, et l'anatomie pouvoit seule leur donner les lumières nécessaires pour parvenir à un bon traitement.

### **Médecine**

On sent les rapports de cette science avec l'histoire naturelle, la chimie et la physique. Joseph Raulin docteur en médecine de la faculté de Montpellier remplit au Collège de France la seule chaire de Médecine pratique qui existe dans toute l'étendue de la république.

### **Histoire et philosophie morale**

L'histoire naturelle nous montre l'homme dans sa forme extérieure, l'anatomie dans sa construction intérieure, la médecine dans l'état de souffrance; il faut le voir agir. Mais dans la courte durée de la vie, on ne le voit en action que quelques instants, que dans un nombre limité de circonstances où il // peut se trouver. L'homme agit parce qu'il est mû par des passions: la morale se trouve donc liée naturellement à l'histoire. Pierre Charles L'Evesque, sans exclure l'histoire de différents peuples qui ont paru avec quelque éclat sur la scène du monde, a composé surtout dans une juste étendue le cours d'Histoire de France et celui d'histoire de la Grèce. C'est surtout dans ces deux cours qu'il développe les principaux détails des événements, qu'il remonte à leurs plus anciennes causes, qu'il en suit les dernières conséquences, qu'il cherche les grandes leçons que peut fournir l'histoire. Celle de France nous intéresse spécialement parce que nous sommes français; celle de la Grèce ouvre à tous les peuples une source abondante d'instruction.

Plus qu'aucune autre, elle nous montre l'homme dans tous les degrés qu'il est destiné à franchir. Elle nous présente d'abord les Grecs dans l'état d'un peuple encore brut et sauvage; les siècles héroïques nous le montrent dans l'état de barbarie; au siècle de Périclès ils sont conduits jusqu'au plus haut degré de civilisation et jusqu'aux derniers progrès des lettres et des arts.

Plus qu'aucune autre, cette histoire donne les plus grandes leçons de la politique, parce que la Grèce étoit composée d'un grand nombre d'états différents de régime, divisés d'intérêts, conduits par les // circonstances à négocier ensemble, à se liguier entre eux, à se dresser naturellement des embûches, à se faire réciproquement la guerre. Dans une médiocre étendue de pays, et dans un petit nombre de siècles, on voit, comme dans un petit modèle, tout ce qui peut se passer à la scène du monde entier, dans une succession d'âges innombrables.

Tacite offre le tableau du manège des cours, Thucydide celui de la politique du monde entier.

### **Droit de la nature et des gens**

La science du droit public est fondée sur celle de l'histoire. Le même homme ne peut voir tous les empires qui existent aujourd'hui sur la Terre, tous ceux qui ont fleuri dans les siècles écoulés, mais l'histoire lui donne l'expérience qu'il ne peut acquérir par lui-même, lui montre depuis l'instant de leur naissance jusqu'à celui de leur extinction ces grands corps qui vivent des siècles et lui fait connaître leur constitution intérieure et tous les rapports qu'ils peuvent avoir entre eux.

La chaire de droit public du Collège de France était la seule qui existait jusqu'à ces dernières années dans toute l'étendue de la république et Mathieu Antoine Bouchaud a donné le premier des leçons de cette science. Nous exceptons la // ville de Strasbourg dont l'université était instituée avant que cette ville fut devenue française. Le droit public est enseigné avec soin dans toutes les universités d'Allemagne, et souvent des étrangers ont fréquenté la classe du Collège de France.

### **Littérature**

Rien de plus beau, de plus intéressant à étudier dans l'homme que sa pensée. Il la communique par la parole, et souvent elle meurt aussitôt que proférée, mais il la rend immortelle par ses écrits. L'étude de ces écrits constitue la science que l'on nomme littérature.

### **Littérature grecque**

Les Grecs ont été, dans les lettres, les maîtres des Romains qui ne les ont point égalés. Leur littérature est en même temps la plus riche et la plus pure; elle réunit la majesté sublime à la grâce de la simplicité. Dire que les Grecs ont dû leur succès dans les lettres à la beauté de leur langue, ce serait négliger la principale cause pour ne s'attacher qu'à une cause secondaire, il faut dire qu'ils ont excellé dans les lettres, parce qu'ils avaient eu d'abord assez de génie pour se faire la plus belle des langues. Cette langue et leurs écrits qui l'immortalisent sont également leur ouvrage.

// La langue des Grecs et leur littérature, objet d'une étude utile pour les peuples soumis, ne sauraient être trop cultivées par un peuple libre.

La littérature grecque au Collège de France est partagée en deux chaires: l'une consacrée à la philosophie grecque, l'autre à la littérature proprement dite.

La première est remplie par Edouard François Marie Bousquillon, docteur regent de la faculté de Médecine de Paris. Souvent il explique les ouvrages du trop petit nombre de philosophes grecs dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous, d'autre fois regardant avec raison comme un des philosophes les plus respectables de la Grèce, le célèbre médecin qui est si souvent désigné par le surnom de sage il expose à ses auditeurs plusieurs écrits d'Hippocrate et il a soin de comparer les idées de médecine pratique de ce grand homme avec celles des médecins modernes. Doublement utile à ses élèves, puisqu'il leur fait en même temps connaître la doctrine du plus grand Médecin de l'antiquité et les découvertes des âges récents.

Jean Baptiste Gail occupe la chaire de littérature grecque proprement dite. Quoiqu'il se consacre ordinairement à l'explication des poètes les plus célèbres de la Grèce, il ne s'interdit pas celle des écrivains philosophes, quand ils ont joint les charmes du style aux préceptes de la philosophie.

#### // **Eloquence latine**

L'art oratoire n'est qu'un art d'agrément, chez les nations soumises au gouvernement d'un seul ou d'un petit nombre; chez une nation c'est un art libre de première nécessité, et bientôt le besoin, père de toute invention et de toute industrie, le conduit à la perfection. C'est dans Athènes surtout, c'est ensuite dans Rome libre qu'il faut chercher la plus sublime éloquence, parce que dans ces deux républiques, le peuple entier traitait les plus grands intérêts de l'État, qui étaient ceux de chaque citoyen. L'éloquence a maintenant pour nous une importance qu'elle n'avait pas autrefois; elle est un don de la nature, mais des préceptes doivent la diriger.

Charles François Dupuis développe les principes de l'art oratoire, d'après les institutions de Quintilien ou fait connaître de beaux modèles de cet art en expliquant quelques harangues de Cicéron.

#### **Poesie latine**

Le poète fait passer dans toutes les âmes des sentiments dont il est animé, grave dans toutes les mémoires les grandes conceptions de son génie, revêt d'un charme invincible ces plus importantes leçons et embellit, en la représentant, la nature déjà si belle. Le peuple qui a fait de grandes choses périt enfin et avec lui le souvenir de ce qu'il a fait; la nation qui a vu naître de grands poètes, éclatante de leur gloire est immortelle comme eux. La poésie latine, fille de celle de Grecs // conserve une grande partie de charmes de sa mère. Elle est moins belle, elle a dans sa voix moins de douceur et d'harmonie, dans son imagination moins de richesse, dans sa démarche moins de grâce et de facilité, mais du moins elle lui ressemble.

Jacques Delille est le professeur de cette chaire.

#### **Littérature française**

Cette classe professée par Antoine Cournand est consacrée à toutes les parties de notre littérature, mais principalement à l'éloquence et à la poésie. Les beautés de nos chefs d'œuvres y sont comparées avec celles des écrivains anciens et étrangers, les avantages de notre langue y sont développés et les difficultés y sont appliquées.

#### **Langues**

L'étude de la littérature est appuyée sur celle des langues, mais en considérant celle-ci même séparément elle offre des avantages qui lui sont particuliers. Il en est un qui ne peut échapper à ceux qui possèdent quelques langues savantes et qui les ont étudiées avec réflexion. C'est qu'on ne sait jamais assez bien une langue quand on n'en sait qu'une seule. La comparaison de plusieurs idiômes entre eux donne des grandes lumières sur leur

maniere de se former et ce sont ces lumieres qu'on pourrait appeller la philosophie des langues. Elles font partie de l'histoire de l'esprit humain.

### **Langue hébraïque et syriaque**

La chaire de la langue hébraïque du College de France est la seule qui reste dans la république. Jean Baptiste Le Febvre Villebrune, en enseignant cette langue la considere dans ses rapports avec d'autres qui lui sont analogues. Il fait observer qu'elle doit servir d'introduction a l'arabe, langue si nécessaire pour le commerce et l'histoire et a la langue syriaque qui nous a conservé plusieurs monumens sous lesquels l'histoire serait remplie de lacunes depuis le cinquieme siècle avant notre Ere. En cessant de considerer la langue hébraïque en elle même il montre qu'elle est encore importante par le petit nombre de livres qu'elle nous a conservé, que ce n'est qu'a l'aide de l'hébreu qu'on peut étudier les antiques monumens de la Phénicie, c'est a dire chez un peuple de langue hébraïque, qu'il faut se transporter pour connoitre les premiers navigateurs, les premiers elemens de l'écriture et d'un langage régulier, les premiers hommes qui ont exploité les mines et inventé les premiers art utiles a la société, qu'on peut enfin trouver les premiers rudimens de l'histoire de l'homme.

### **Langue arabe**

Elle est professée au College de France par Jean Jacques Antoine Caussin Perceval. On peut dire qu'il y a deux langues arabes; la langue parlée et la langue écrite. La premiere bornée a un petit nombre de mots et de regles grammaticales, variable dans sa prononciation, renfermant autant de dialectes, qu'il se trouve dans l'Asie // et dans l'Afrique, de contrées ou l'on parle l'arabe, s'apprend assez facilement par l'usage. L'autre au contraire plus riche qu'aucune des langues connues, sans en excepter la langue grecque, constante dans sa prononciation qui est presque toujours déterminée par des regles sûres, remplie de métaphores et de tours hardis, n'est point entendue même de l'arabe qui n'en a point fait une étude particulière. C'est cette de dernière langue que l'on enseigne au College de France depuis son etablissement; c'est elle qui est cultivée par nos voisins avec tant d'ardeur, parce qu'elle seule donne l'intelligence de cette multitude d'auteurs en tout genre qui lui assurent un rang distingué parmi les langues savantes.

La langue arabe qui n'est enseigné qu'au College de France, mériteroit les encourageemens d'un peuple instruit, quad elle ne sauroit qu'une langue savante; mais l'intêret de la Patrie les sollicite plus puissement encore. L'arabe est une langue utile au commerce par elle même, et parce qu'elle entre dans la composition de la langue turque et dans celle de la plupart de jdiômes de l'Orient. Elle doit servir de base a l'éducation de cette partie de la jeunesse qui peut être appelée un jour a remplir dans le Levant des places d'interprêtes, a y tenir des comptoirs et a y exercer les fonctions importantes du consulat.

### **Langue persienne**

Elle est professé par Marie Ruffin, interprête national pour les langues orientales. Le persan ne le cede a aucune des langues orientales modernes, soit pour // la beauté de l'idiôme et les richesses littéraires soit pour l'utilité politique. Il est vrai que les dissensions intestines de la Perse, toujours livrée en proie aux factions depuis la mort de Kerin-Khan,

ont affaibli nos relations politiques et commerciales avec ce royaume, et sembleroient avoir rendu moins utile l'étude de la langue; mais elle est repandue dans tout l'Hindostan. Elle y est entrée avec les Musulmans, a partagé leurs succès, a fait taire pour ainsi dire celle du Pays.

Les transactions de la société de Calcutta et surtout les nombreux manuscrits que le Gentil a déposés a la Bibliothèque nationale, prouvent avec quelle ardeur et quelle succès on cultive le persan dans l'Inde depuis environ deux cent ans. La plupart de ces manuscrits renferment des notions très curieuses sur la géographie, l'histoire, les antiquités, la religion, les sciences, les arts et les productions de l'Hindostan, du pays de Kachury, du Tibet, de la Tartarie et même de la Chine.

Mais la littérature persanne, enrichie par des Etrangers qui en ont adopté la langue seroit assez recommandable par ses propres auteurs. L'harmonie, le choix des expressions, le gout et même une certaine sagesse caractérisent leur écrits.

Si les travaux du College de France ont tous un objet d'une importance reconnue, ils ne peuvent manquer d'être protégés par les législateurs qui n'aspirent qu'a rendre la république toujours plus florissante; il n'est pas indifférent que les sciences dans leur enseignement soient dispersées ou réunies. Dispersées, elles s'isolent et loin de se prêter des forces réciproques, chacune perd quelque chose de celles qui lui étoient propres. // Rapprochées dans un même asyle, elles s'embrassent mutuellement, reconnaissent qu'elles sont soeurs, se soutiennent et prospèrent par leurs secours mutuels. Partagez l'enseignement en differens gymnases, l'élève pourra suivre avec ardeur le cours d'une science dont il a conçu le goût, mais ira-t-il chercher au loin des parties d'instruction pour lesquelles il n'est point encore passionné ? Réunissez les sciences dans un même établissement, les professeurs se rencontrent et s'éclairent, les élèves se communiquent les goûts qui étoient d'abord partagés entre eux. Tantôt piqués d'émulation, ils veulent se disputer le prix dans plus d'un genre de combats; tantôt attirés par la curiosité propre a leur age, en sortant d'une classe qu'ils ont choisie, ils entrent d'abord avec indifférence dans une autre dont ils ne connoissent qu'imparfaitement l'objet, y apprennent par quels rapports intimes elle se lie aux connoissances dont ils sont avides et continuent de la fréquenter. Quelquefois dans une classe, ou l'étudiant entrera par hazard il puisera l'amour de la science qui doit faire un jour sa gloire et le rendre précieux a l'Etat. Rapportons nous en surtout à l'expérience; elle parle plus haut que les discours et porte avec elle une plus puissante conviction. Nous voyons le College de France, depuis son origine jusqu'à nos jours, se former a lui même ses plus habiles professeurs, en fournir de non moins estimables aux étrangers; émettre de son sein des hommes utiles a la Patrie, a l'Europe, a la Posterité, aux progrès de l'esprit humain, a la perfection des arts. Cette institution quelquefois négligée, toujours trop faiblement encouragée par le gouvernement a rendu grands services a l'Etat, plus puissamment protégée, elle servira mieux encore; détruite ou divisée, elle lui préparera des regrets sentis trop tard, quand les pertes qu'on aura faites ne pourront plus être réparées.

#### NOTE

\* Lavoro eseguito con contributi del CNR e del MURST.

1. Annuaire du Collège de France, 1992-93, Paris, Collège de France, 1993. Ringrazio Marianne Lion Violet che mi ha cortesemente informato sui lavori della Commissione per lo studio della storia del Collège de France, presieduta dal prof. M. Fumaroli.
2. C. P. Goujet, Memoire historique et littéraire sur le Collège Royal de France, Paris, Lottin, 1748.
3. A. Lefranc, Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier Empire, Paris, Hachette, 1893. In questo volume è contenuto un elenco generale dei titolari di cattedre al Collège de France. Questo elenco fu corretto e aggiornato in Les quatre siècles du Collège de France, Paris, Bibliothèque Nationale, 1931.
4. Les quatre siècles, cit. p. 9.
5. Lettres patentes du Roi concernant le Collège Royal données à Versailles le 16 Mai 1772. Registrées en Parlement le 26 mars 1773, Paris, Simon, 1773. Una copia si trova negli Archives del Collège de France.
6. L'insegnamento delle matematiche nel Collège de France fu oggetto di quattro memorie molto ben documentate di L. A. Sédillot, Les professeurs de mathématiques et de physique générale au Collège de France, Bull. Bibl. Storia Sci. Mat. Fis. 2 (1869), pp. 343-368, 387-448, 461-510; 3 (1870), pp. 107-170.
7. Lettres patentes, cit., p. 5.
8. Su Garnier si veda Biographie universelle ancienne et moderne, tome sixième, Paris, Michaud, 1816, pp. 489-491. Si veda anche Magazin encyclopédique du Journal des sciences, des lettres et des arts, redigé par A.L. Millin, 2 (1805), pp. 180-81.
9. Extrait des Eclaircissements du Collège Royal de France, publiés par M. l'Abbé Garnier, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-lettres. Journal des sçavans pour l'année MDCCXXX, aoust, Paris, 1790, pp. 544-555. (a p. 555 Extrait de M. de la Lande). Il testo completo degli Eclaircissements viene riprodotto in appendice.
10. Ampia è la letteratura su Jérôme de Lalande, ci limitiamo a segnalare: E. Marchand, Jérôme Lalande et l'astronomie au XVIIIe siècle. Annales de la société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, 39 (1906), pp. 82-145; 41 (1908), pp. 313-417. H. Monod-Cassidy, Un astronome-philosophe, Jérôme de Lalande. Studies on Voltaire and the Eighteenth Century, 56 (1967), pp. 907-30. J. C. Pecker, L'oeuvre scientifique de Joseph Jérôme Le François de Lalande (1732-1807), dattiloscritto, Archives, Collège de France, dossier Lalande.
11. Sullo Jardin du Roi durante la Rivoluzione si veda il recente volume di Y. Letouzey, Le Jardin des plantes à la croisée des chemins avec André Thouin, Paris, Editions du Museum, 1989. In generale si tratta anche dello Jardin nel volume di J. Fayet, La Révolution française et la science 1789-1795, Paris, Rivière, 1960. Lo Jardin du Roi fu fondato nel 1626 da Luigi XIII. Buffon, nominato intendente, lo aveva diretto fino alla morte nel 1788 con un'attività prodigiosa e un grande prestigio.
12. A. Lefranc, op. cit., p. 281.
13. A. Lefranc, op. cit., p. 284.
14. A. Lefranc, op. cit., pp. 284-285.

15. Lalande poteva contare anche su importanti sostegni negli ambienti massonici: L. Amiable, Une loge maçonnique avant 1789, la loge des neuf soeurs, note di C. Porset, Paris, Alcan, 1989 (ed. orig. 1897)
16. G. Salvemini, La Rivoluzione francese (1788-1792), a cura di F. Venturi, in Opere di Gaetano Salvemini, Milano, Feltrinelli, 1963, vol. I p. 3.
17. J. Fayet, op. cit., pp.
18. Collège de France, Archives, Affiche, Pierres imprimeur, Paris, 1791 (cm. 50 x 70).
19. Collège de France Archives, Affiche, Pierres imprimeur, an II (cm. 50 X 70). L'affiche dell'anno III è riportata da A. Lefranc, op. cit., pp. 293-295.
20. Si veda ad esempio A. Lefranc, op. cit., p. 270, 370-372.
21. A. Lefranc, op. cit. pp. 306-307.
22. G. Pouchet, Les sciences pendant la Terreur d'après les documents du temps et les pièces des Archives Nationales, Paris, Société de l'histoire de la Révolution française, 1896. A. Aulard, Napoléon et l'athée Lalande, in Etudes et leçons sur la Révolution française, quatrième série, Paris, Alcan, 1904, pp. 303-316. Aulard, riproducendo i documenti originali della censura di Napoleone e dell'Institut contro Lalande per il suo dichiarato ateismo, concludeva che gli scienziati erano stati più liberi e rispettati nell'anno II del Terrore repubblicano.
23. I mss. FR 12271-12275 della Bibliothèque Nationale sono classificati nel Catalogue général des manuscrits français par H. Omont et C. Couderc, Ancien supplément français II, Paris, Leroux, 1896 come Papiers de Jérôme de Lalande. Si tratta di cinque volumi miscelanei di vario formato (folio e 4to) rilegati che contengono non solo scritti di Lalande, ma anche una raccolta di trattati di Philippe de la Hire e un volume a stampa di Lacaille (1752). Il ms. FR 12273 contiene una miscellanea di scritti di Lalande, tra i quali l'elogio a stampa del generale Joubert con correzioni manoscritte e una nota biografica relativa al matematico Jean François Callet.
24. La memoria era diretta alla Convenzione Nazionale e viene trascritta in appendice.
25. I Rapports presentati all'Imperatore nel 1808 e pubblicati tra il 1810 e il 1815, sono stati ristampati con apparati critici Rapports à l'Empereur sur le progrès des sciences, des lettres et des arts depuis 1789, Paris, Belin, 1989, voll. 5.
26. A. Lefranc, op. cit., pp. 289-290.
27. J. Fayet, op. cit., pp. 247-283, 329-354.
28. J. Fayet, op. cit., p. 347. Celebre è il dibattito di Daubenton con gli studenti sulla definizione «il leone è il re degli animali». Daubenton sostenne che «il leone non è re perchè tutti gli animali lo fuggono e nessuno lo onora, non esistono re nella natura».
29. Viene trascritta la copia conservata nel Collège de France, Archives. I testi sono riportati con tutte le loro particolarità con esclusione dell'interpunzione e dell'uso delle maiuscole.
30. Bibliothèque Nationale ms. FR 12273, cc. 213-222.